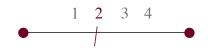
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON







Sommaire

1.	Préambule	2
2.	Principaux chiffres du budget initial 2025	5
3.	Recettes du budget initial 2025	7
3.1	Synthèse des recettes inscrites au budget initial 2025	
3.2	Recettes globalisées du budget initial 2025	
	3.2.1 La subvention pour charges de service public – SCSP	
	3.2.2 Les recettes propres globalisées	12
3.3	Recettes fléchées du budget initial 2025	
4.	Dépenses du budget initial 2025	15
4.1	Synthèse des dépenses inscrites au budget initial 2025	
	4.1.1 Autorisations d'engagement	
	4.1.2 Crédits de paiement	
4.2	Dépenses de fonctionnement du budget initial 2025	
	4.2.1 Dépenses globalisées	
	4.2.2 Dépenses fléchées	22
4.3	Dépenses d'investissement du budget initial 2025	23
	4.3.1 Dépenses globalisées	23
	4.3.2 Dépenses fléchées	
4.4	Dépenses de masse salariale du budget initial 2025	25
	4.4.1 La masse salariale	25
	4.4.2 La masse salariale sur ressources propres	38
5.	Indicateurs et ratios budgétaires et comptables	40
5.1	Indicateurs et ratios budgétaires	41
	5.1.1 Le solde budgétaire du BI 2025	41
	5.1,2 La trésorerie du BI 2025	42
	5.1.3 Les restes-à-payer	44
	5.1.4 Les ratios en comptabilité budgétaire	
5.2	Indicateurs et ratios comptables	
	5.3.1 Le résultat du BI 2025	
	5.3.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2025	
	5.3.3 Le fonds de roulement du BI 2025	
	5.3.4 Les ratios en comptabilité générale	
6.	Annexes réglementaires : liasse budgétaire	
6.1	Annexe 1 : tableau des emplois	
6.2	Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires	
6.3	Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	
6.4	Annexe 4 : tableau d'équilibre financier	
6.5	Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers	
6.6 c 7	Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale	
6.7 6.8	Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie	
6.9	Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles	
6.10	Annexe 9 : tableau de suivi des opérations immobilières	
6.11	Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles	
6.12	Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche	
6.13	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	
6.14	Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP)	
6.15	Projet annuel de performance (PAP)	
7.	Structure budgétaire 2025	
7. 8.	Critères des recettes fléchées	
9.	Glossaire	/ b



1. Préambule

Ce rapport a été élaboré en l'absence de pré-notification de la part du MESR. Il n'inclut pas la hausse de 4 points du CAS Pensions en dépenses, annoncée sans compensation mais non notifiée à ce stade. Si cette position est confirmée, elle représentera 1,7 M€ de charges supplémentaires pour l'École.

Le budget initial 2025 est élaboré dans un contexte financier particulièrement tendu. Les surcoûts associés aux mesures salariales, partiellement compensées, ainsi qu'à l'inflation énergétique ont conduit à des déficits successifs du compte de résultat pour les exercices 2022 (0,8M€) et 2023 (4,3M€) avec une prévision au budget rectificatif 2024 d'un nouveau déficit de 3,2M€, comme c'est le cas pour plus de 60 universités françaises en 2024. Le budget 2025 s'inscrit dans la trajectoire des exercices précédents en raison de la persistance de ces surcoûts et des effets cumulatifs de l'inflation, affichant à nouveau un déficit.

L'ENS de Lyon souhaite toutefois inverser cette tendance et corriger sa situation à moyen terme, avec l'objectif de retrouver ses marges de manœuvre afin de mener ses missions de service public, des missions fondamentales de recherche et de formation. Pour ce faire, l'établissement travaille depuis l'été 2024 sur plusieurs hypothèses visant à réaliser des économies et développer de nouvelles recettes pour les années à venir. Il échange à ce sujet avec le rectorat de la région académique pour définir les conditions nécessaires à un retour à l'équilibre financier (CRE).

Un décret modernisant le régime financier des EPSCP devrait entrer en vigueur dès janvier 2025. Ce projet de décret modifierait les critères de soutenabilité budgétaire, qui seraient désormais appréciés selon trois indicateurs : le niveau final de trésorerie (qui doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement), le niveau final de fonds de roulement (qui doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement), et les charges de personnel qui doivent être inférieures à 83% des produits encaissables, 85% pour les établissements SHS). Le BI 2025 de l'ENS de Lyon respecte ces 3 critères.

Le budget initial 2025 reflète les efforts déployés par l'ENS de Lyon pour limiter le déficit. La campagne d'emplois est maîtrisée en termes de masse salariale et se concentre sur les flux, sans création de nouveaux postes. Les investissements non financés par des ressources externes sont réduits à 1,7M€ afin de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement, avec une volonté d'établir des enveloppes par structure. Concernant les travaux et aménagements, la priorité est donnée aux travaux réglementaires, en particulier ceux visant à garantir la sécurité des biens et des personnes. En parallèle, des demandes de financements externes sont en cours pour financer des investissements jugés prioritaires mais non couverts par l'établissement, tels que l'étanchéité des ailes A et B de la BDL. Des crédits en autorisations d'engagement sont prévus dans ce budget pour lancer les opérations sans attendre le budget rectificatif si les financements sont obtenus. La contribution de la Recherche aux frais d'infrastructure de l'École augmente en 2025 et la réduction de 10% des dotations en moyens établissement aux structures appliquée dès le BI 2024 est maintenue en 2025. Certaines



mesures prises aujourd'hui ne produiront leurs effets qu'à moyen terme, dans un horizon de 2 à 3 ans.

Lors du conseil d'administration du 15 octobre 2024, a été votée la création d'un fonds enseignement visant à constituer une réserve de crédits budgétaires au bénéfice des enseignants-chercheurs des départements de formation de l'Ecole. Ce fonds représente un levier de financement pour compenser, entre autres, les décharges d'enseignement associées à des CRCT ou des délégations et financer ainsi l'emploi de vacataires, d'ACE (activités complémentaires d'enseignement) ou d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) afin de garantir la continuité des enseignements. Ce fonds enseignement est alimenté par plusieurs sources de financements : compensation de décharges d'enseignement sur des contrats de recherche éligibles, compensation financière de mises en délégation ou mises à disposition de personnels, ou encore des frais de gestion sur des contrats liés à la formation...

Malgré ces efforts qui contraignent les activités de l'établissement, le déficit 2025 est estimé à 5,1M€ pour ce budget initial. A titre de comparaison, le déficit prévisionnel du BI 2024 avait été estimé à 9,3M€. Ce déficit résulte principalement des surcoûts énergétiques et des mesures salariales partiellement compensées, représentant 3M€. Il est également amplifié par le glissement vieillesse technicité dit GVT qui progresse mécaniquement chaque année et qui représente 0,4M€ supplémentaires à la charge de l'établissement en 2025. Par ailleurs, l'organisation des concours nationaux d'entrée à l'ENS de Lyon génère un surcoût de 0,5M€ non compensé. Parmi les opérations non budgétaires impactant le compte de résultat, la charge d'amortissement non neutralisée représente un total de 4,1M€ sur la section de fonctionnement au BI 2025, en augmentation de 0,7M€ par rapport à la prévision du BR 2024 (sortie des travaux et du matériel non complètement amortis du gymnase et de la résidence Debourg, annuités complètes des acquisitions réalisées par l'établissement avant 2025).

A la suite des dialogues de gestion entre les responsables des centres de responsabilité budgétaire (CRB) et leurs services opérationnel (SO), puis entre le Président et les CRB, le budget 2025 a été élaboré en tenant compte de tous les éléments précédemment évoqués : un schéma d'emplois maîtrisé, des dépenses d'investissement (non financées) contenues, la recherche de financements pour les opérations immobilières, un suivi plus fin des travaux liés au contrat de partenariat et des impacts sur le loyer payé par l'établissement, ainsi que le maintien de la réduction des dotations de fonctionnement. L'établissement n'a pas encore reçu la pré-notification 2025 de la subvention pour charges de service public au moment de la finalisation des prévisions du budget initial, contrairement aux années précédentes. Par conséquent, la subvention pour charges de service public inscrite au BI tient donc compte des derniers éléments connus figurant dans la notification intermédiaire 2024 datée du 5 juillet.

Au vu de l'ensemble des éléments évoqués, les principaux chiffres et indicateurs du budget initial 2025 sont les suivants :

- Un volume de 162M€ d'autorisations d'engagement dont 116,3M€ de masse salariale
- > 159,9M€ de crédits de paiement
- ➤ Des recettes encaissables estimées à 152,3M€



- ➤ Un solde budgétaire déficitaire de 7,7M€
- > Un niveau de trésorerie à hauteur de 15,6M€
- ➤ Un résultat déficitaire de 5,1M€ entraînant une insuffisance d'autofinancement de 0,9M€
- > Un prélèvement sur fonds de roulement de 3,2M€, portant le niveau de fonds de roulement à 6,4M€ représentant 15 jours de fonctionnement.

Les niveaux prévisionnels de la trésorerie et du fonds de roulement au 31/12/2025 se dégradent mais demeurent supérieurs aux seuils prudentiels. La trajectoire budgétaire reste adverse, impactée par les surcoûts salariaux et énergétiques.

De quoi parle-t-on?

Le BI signifie le Budget Initial. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le BR signifie le Budget Rectificatif. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget initial. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial par le CA.



2. Principaux chiffres du budget initial 2025

BI 2025 : RECETTES						
Recettes en encaissements						
Subvention pour charges de service public (SCSP)	130 612 964 €					
Recettes propres globalisées	9 484 355 €					
sous-total recettes globalisées	140 097 319 €					
Recettes fléchées	12 172 953 €					
TOTAL	152 270 272 €					

BI 2025 : DÉPENSES								
Dépenses	Autorisations d'engagement - AE	Crédits de paiement -						
Masse salariale	116 344 638 €	116 344 638€						
Fonctionnement	37 101 938 €	38 294 080 €						
Investissement	8 547 238 €	5 299 014 €						
TOTAL	161 993 814 €	159 937 732 €						

Solde budgétaire	-7 667 460 €
------------------	--------------

De quoi parle-t-on?

Les recettes globalisées comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie et correspond à la subvention de l'Etat. Les recettes propres globalisées sont celles générées par l'établissement (droits d'inscription, loyer des résidences, locations de salles, engagement décennal, préciput ANR- part hébergeur...)

Les recettes fléchées constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les dépenses en crédits de paiement (décaissements).

En 2025, ce solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 7,7M€ principalement sur sa partie structurelle et nécessite donc un prélèvement de la trésorerie.



Les indicateurs financiers du BI 2025, détaillés dans le paragraphe 5, sont les suivants :

Indicateurs	BI 2025
Résultat	-5 077 609 €
CAF / IAF	-943 699 €
Fonds de roulement	6 356 353 €
Trésorerie	15 647 693 €

*CAF : capacité d'autofinancement / IAF : insuffisance d'autofinancement



3. Recettes du budget initial 2025

3.1 Synthèse des recettes inscrites au budget initial 2025

Recettes en encaissements	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts Bl 2025 / BR 2024	
Recettes globalisées	132 048 338 €	140 486 539 €	142 668 556 €	140 097 319€	-2 571 237 €	-1,8%
Recettes fléchées	10 433 861 €	12 778 989 €	15 984 055 €	12 172 953 €	-3 811 102 €	-23,8%
TOTAL recettes en encaissements	142 482 199 €	153 265 529 €	158 652 611 €	152 270 272 €	-6 382 339 €	-4,0%

Tableau 1 - Recettes en encaissement inscrites au budget initial 2025

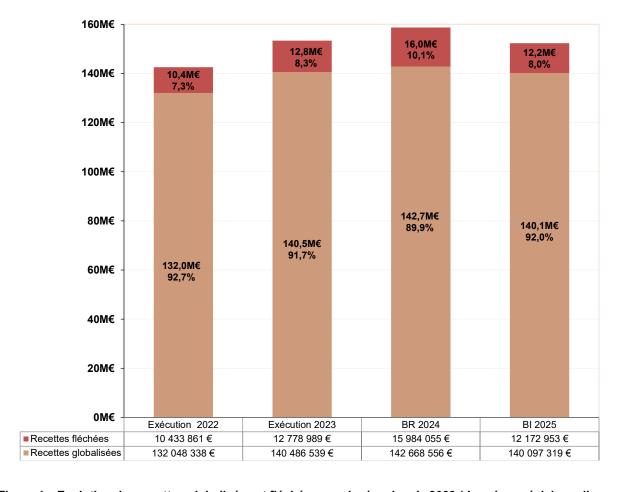


Figure 1 – Evolution des recettes globalisées et fléchées encaissées depuis 2022 (données prévisionnelles pour 2024 et 2025)



Les recettes à l'encaissement prévues au BI 2025 sont estimées à **152,3M€**. Elles sont en baisse par rapport à la prévision 2024 qui a enregistré des recettes exceptionnelles non pérennes sur la section globalisée telles que les indemnisations d'assurance par exemple ou encore le dialogue de performance (760k€).

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 140,1M€ et les recettes fléchées pour 12,2M€. Pour rappel, la subvention pour charges de service public figure dans la catégorie des recettes globalisées.

Recettes en encaissement	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 / BR 2024
Subvention pour charges de service public - SCSP	123 139 733 €	128 755 388 €	130 835 352 €	130 612 964 €	-222 388€
Recettes propres	19 342 466 €	24 510 140 €	27 817 259 €	21 657 308 €	-6 159 951 €
dont recettes propres globalisées	8 908 605 €	11 731 151 €	11 833 204 €	9 484 355 €	-2 348 849 €
dont recettes propres fléchées	10 433 861 €	12 778 989 €	15 984 055 €	12 172 953 €	-3 811 102 €
TOTAL recettes	142 482 199 €	153 265 528 €	158 652 611 €	152 270 272 €	-6 382 339 €

3.2 Recettes globalisées du budget initial 2025

De quoi parle-t-on?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **140 097 319€** soit 92% des recettes totales inscrites à ce budget initial 2025.

La subvention pour charges de service public (SCSP) constitue la part la plus significative des recettes globalisées de l'établissement et représente 85,8% des recettes totales que l'École prévoit d'encaisser en 2025.



3.2.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Social		BI 2025	
Social		Dotation de masse salariale (1)	117 194 728 €
Social	Socle	Masse salariale	88 818 516 €
Sociale Compensation indemnite CSS	Socle	Contrats doctoraux spécifiques normaliens - CDSN	13 499 640 €
Social Compensation indemnible CSG A81 0778 €	Socle	Contrats doctoraux ordinaires sur appels d'offre - CDO	1 734 400 €
Social	Socle	Compensation surcoût revalorisation contrats doctoraux	865 315 €
Socials Compensation glissement vieillesse teathnicité (GVT) 0 €	Socle	Compensation indemnité CSG	481 078 €
Social		•	0 €
Social LPR 2021 - Classement des jeunes Chercheurs	Socle	Recrutement psychologues 2021 - crise sanitaire COVID 19	126 077 €
Socie LPR 2021 - Classement des jeunes Charcheurs 4 305 €	Socle	Nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail 2021	29 539 €
Societ LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (année pleine) Si 1947 €	Socle	Compensation congé pour projet pédagogique	10 000 €
Social LPR 2023 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine) 66 132 €	Socle	LPR 2021 - Classement des jeunes Chercheurs	4 305 €
Social LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux - cohortes 2020 et 2021 (année pleine) 884 614 €	Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (année pleine)	31 947 €
Social Compression hausse du point d'indice 2 293 808 € Social Compression SMC éthes-fonctionnaires 1 370 298 € Social Compression SMC éthes-fonctionnaires 1 3132 298 € Social LPR 2021-2022 - Reforte indemnitaire BIATSS, TIRAF, EC et enseignants du second degré 529 164 € Social LPR 2021-2022 - Reforte indemnitaire BIATSS, TIRAF, EC et enseignants du second degré 529 164 € Social Compression révision IFSE 72 909 € Social Compression PPCR 2021 43 959 € Social Compression PPCR 2021 43 959 € Social Compression PPCR 2021 84 959 € Social LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque 55 709 € Social LPR 2023 - revalorisation indemnitaire in Ether Properties 1 8 8 9 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	Socle	LPR 2023 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	66 132 €
Social Compensation hausse du point d'indicie 2 9 26 308 € Social Compensation SMIC élèves-fonctionnaires 1 352 028 € Social Compensation PERSEE 5 500 000 € Social LPR 2021-2022 Reforite indemnitaire BIATSS, ITRAF, EC et enseignants du second degré 529 164 € Social LPR 2021-2022 Preforite indemnitaire BIATSS, ITRAF, EC et enseignants du second degré 529 164 € Social LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine) 63 895 € Social Compensation révision IFSE 72 905 € Social Compensation PPCR 2021 43 950 € Social Compensation PPCR 2021 84 98 90 € Social LPR 2022 - revalorisation indemnitaire (ITRF et personnels de bibliothèque 55 709 € Social LPR 2023 - reforite indemnitaire onseignants-chercheurs 55 709 € Social LPR 2023 - Reforite indemnitaire (accélération de la reforite indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8553 € Social LPR 2023 - Reforite indemnitaire (accélération de la reforite indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 706 € Social Compensation protection sociale complémentaire 122 8 8 6 8 8 valorisation indicaire 2022 - personnels de la filère administrative 122 8 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	Socle	LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux - cohortes 2020 et 2021 (année pleine)	884 614 €
Socie Compensation SMIC élèves-fonctionnaires 1 352 028 € Socie Compensation PERSEE 500 000 € Socie LPR 2021-2022-Reforte indemnitaire BIATSS, ITRAF, EC et enseignants du second degré 529 164 € Socie LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine) 63 895 € Socie Compensation PECR 2021 43 950 € Socie Compensation PPCR 2021 43 950 € Socie LPR 2022 - trevalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque 55 708 € Socie LPR 2022 - revalorisation indemnitaire interpretation de la reforte indemnitaire des ESAS au 1709/23) 853 € Socie LPR 2023 - reforte indemnitaire descéligration de la reforte indemnitaire des ESAS au 1709/23) 17 706 € Socie LPR 2023 - Reforte indemnitaire (accélidration de la reforte indemnitaire des ESAS au 1709/23) 17 706 € Socie Compensation protection sociale comprémentaire Socie LPR 2024 - Reforte indemnitaire (accélidration de la reforte indemnitaire des ESAS au 1709/23) 17 706 € Socie Compensation protection sociale comprémentaire (accélidration de la reforte indemnitaire des ESAS au 1709/23) 17 706 € Socie Revalorisation indiculaire 2022 - personnels de la filière administrative 12 3 388 € Socie Revalorisation indiculaire 2022 - personnels de la filière administrative 12 3 380 € Socie Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 80 300 € Socie LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 683 € Socie LPR 2024 - Reforte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socie LPR 2024 - Reforte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 45 85 60 € Socie LPR 2024 - Revalorisation de contrats doctoraux 45 85 60 € Socie LPR 2024 - Revalorisation de contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2024 - Revalorisation de contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2024 - Revalorisation de contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2024 - Revalorisation de la PES 19 244 € Socie LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux (tiers d'année) 11 224	Socle	Contrats doctoraux ENS -X - ajustement hausse de la valeur du point (juillet 2022)	370 474 €
Socie Compensation PERSEE 500 000 € Socie LPR 2021-2022 -Reforte indermitaire BIATSS, TRAF, EC et enseignants du second degré 529 164 € Socie LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine) 63 895 € Socie Compensation révision IRSE 72 905 € Socie Compensation PPCR 2021 43 950 € Socie LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque 55 709 € Socie LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs 188 336 € Socie LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs 188 336 € Socie LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8 53 € Socie LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 16 € Socie Compensation protection sociale complementaire 123 388 € Socie Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratific des ESAS au 1/09/23) 17 16 € Socie Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratific (cat C) 80 305 € Socie Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratific (cat C) 80 305 € <	Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €
Socie LPR 2021-2022 -Reforte indemnitaire BIATSS, ITRAF, EC et enseignants du second degré	Socle	Compensation SMIC élèves-fonctionnaires	1 352 028 €
Social	Socle	Compensation PERSEE	500 000 €
Social Compensation révision IFSE 72 905 € Social Compensation PPCR 2021 43 990 € Social Compensation PPCR 2022 8 408 € Social LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque 55 709 € Social LPR 2023 - refonte indemnitaire cocsideration de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8 553 € Social LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accelération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Social LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accelération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Social Compensation protection sociale complementaire 123 388 € Social Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative 137 216 € Social Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Social Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Social LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Social LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 16 176 € Social LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 €	Socle	LPR 2021-2022 -Refonte indemnitaire BIATSS, ITRAF, EC et enseignants du second degré	529 164 €
Social Compensation PPCR 2021 43 950 € Social Compensation PPCR 2022 8 408 € Social LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque 55 709 € Social LPR 2022 - refonte indemnitaire caccideration de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8 553 € Social LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accideration de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Social LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accideration de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Social Compensation protection sociale complémentaire 123 388 € Social Revalorisation indiciaire 2022 - personnels de la filière administrative 137 216 € Social Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Social Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Social LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Social LPR 2024 - Chaires de professeurs juniors 16 176 € Social LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Social LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835	Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	63 895 €
Socie Compensation PPCR 2022 8 408 € Socie LPR 2022 - revolorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque 55 709 € Socie LPR 2023 - refonte indemnitaire cerseignants-chercheurs 188 336 € Socie LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accelération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8 553 € Socie LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accelération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Socie Compensation protection sociale complémentaire 123 388 € Socie Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Socie Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Socie Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socie CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Socie LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socie LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 €	Socle	Compensation révision IFSE	72 905 €
Socie LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque 55 709 € Socie LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs 188 336 € Socie LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8 553 € Socie LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Socie Compensation protection sociale complémentaire 123 388 € Socie Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filiére administrative 137 216 € Socie Revalorisation 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Socie Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socie Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socie LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 33 066 € Socie LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 16 176 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctorau	Socle	Compensation PPCR 2021	43 950 €
Socile LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs 188 336 € Socile LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8 553 € Socile LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Socile Compensation protection sociale complémentaire 123 388 € Socile Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la fillère administrative 137 216 € Socile Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Socile Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socile CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Socile LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Socile LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socile LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socile LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socile LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socile LPR 2023 - Ordation 340 nouveaux contrats (tiers d'année)	Socle	Compensation PPCR 2022	8 408 €
Social LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 8 553 €	Socle	LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque	55 709 €
Social LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accétération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23) 17 106 € Social Compensation protection sociale complémentaire 123 388 € Social Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative 137 216 € Social Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Social Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Social CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Social LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Social LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Social LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Social LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Social LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Social LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Social LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Social LPR 2023 - Proyramidage ITR (ASI) 12 902 € Social LPR 2023 - re	Socle	LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs	188 336 €
Socie Compensation protection sociale complémentaire 123 388 € Socie Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative 137 216 € Socie Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Socie Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socie CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Socie LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Socie LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socie LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € </td <td>Socle</td> <td>LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)</td> <td>8 553 €</td>	Socle	LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)	8 553 €
Socle Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative 137 216 € Socle Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Socle Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socle CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Socle LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Socle LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socle LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socle LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socle Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socle CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € <tr< td=""><td>Socle</td><td>LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)</td><td>17 106 €</td></tr<>	Socle	LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)	17 106 €
Socle Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C) 80 305 € Socle Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socle CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Socle LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Socle LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socle LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socle LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socle Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socle CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - devalorisation idemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2024 - Revalorisation idemnitaire BIATSS 38 830 € Socle </td <td>Socle</td> <td>Compensation protection sociale complémentaire</td> <td>123 388 €</td>	Socle	Compensation protection sociale complémentaire	123 388 €
Socie Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C) 6 118 € Socie CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Socie LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Socie LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socie LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 17 792 599 € Socie CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socie LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socie LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socie LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socie LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socie LPR 2	Socle	Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative	137 216 €
Socle CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux 33 066 € Socle LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Socle LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socle LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socle LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socle Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socle CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques GOMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Actions spécif	Socle	Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C)	80 305 €
Socle LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors 57 663 € Socle LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socle LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socle LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socle Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socle CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques Actions s	Socle	Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C)	6 118 €
Socie LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs 16 176 € Socie LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socie CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socie LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socie LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socie LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socie LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socie LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socie LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un po	Socle	CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux	33 066 €
Socie LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 168 911 € Socie LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socie Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socie CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socie LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socie LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socie LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socie LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socie LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socie LPR 2025 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socie LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques 6IP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques <td>Socle</td> <td>LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors</td> <td>57 663 €</td>	Socle	LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors	57 663 €
Socle LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux 493 835 € Socle Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socle CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €	Socle	LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs	
Socle Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini 1 792 599 € Socle CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Socle CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Socle LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année) 11 323 € Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €		·	
Socle LPR 2023 - progression de carrière IGR 16 708 € Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Socle LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI) 12 902 € Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques des chaires de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €		` '	
Socle LPR 2024 - accélération de la PES 19 244 € Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Socle LPR 2024 - chaires de professeurs junior 14 624 € Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Socle LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS 38 830 € Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Socle LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS) 126 000 € Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €		· · · · ·	
Socle LPR 2025 - Revalorisation des contrats doctoraux 261 612 € Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Actions spécifiques COMP 2025 150 000 € Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Actions spécifiques Egalité des chances - CPES 640 000 € Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Actions spécifiques Actions spécifiques : compensations IUF 121 459 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 83 500 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 10 000 € Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			
Actions spécifiques GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence 5 000 €			



	Dotation de fonctionnement (2)	13 418 236 €		
Socle	Socle Dotation globalisée de fonctionnement			
Socle	Opérations immobilières - dotation sûreté	40 000 €		
Socle	LPR 2025 - dotation au démarrage	42 094 €		
Socle	Groupement de commandes avec Elsevier - contribution 2025	-76 515 €		
Actions spécifiques	Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	30 000 €		
Actions spécifiques	Actions spécifiques : participation concours communs session 2025	498 983 €		
Actions spécifiques	Egalité des chances - diversité et réussite étudiante - part des boursiers dans les fillières sélectives	200 000 €		
Actions spécifiques	Actions spécifiques : IUF crédits scientifiques	131 250 €		
Actions spécifiques	Actions spécifiques : dotation Persée	72 000 €		
Actions spécifiques	Actions spécifiques : indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP	14 545 €		
Actions spécifiques	Actions spécifiques : concours ITRF 2025	6 664 €		
Actions spécifiques	Aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap 2025	15 000 €		
	Total subvention pour charges de service public (1+2)	130 612 964 €		

L'établissement n'a pas encore reçu la pré-notification 2025 au moment de la finalisation des prévisions du budget initial, contrairement aux années précédentes. La subvention pour charges de service public inscrite au BI tient donc compte des derniers éléments connus figurant dans la notification intermédiaire 2024 datée du 5 juillet.

La subvention pour charges de service public (SCSP) 2025 est estimée à **130,6M€** au budget initial 2025.

La subvention de 0,8M€ reçue pour le dialogue de performance en 2024 n'est pas pérenne et n'apparait plus en 2025.

Une recette supplémentaire de 0,4M€ relative à la **loi de programmation de la recherche** (LPR) est inscrite en 2025 pour les revalorisations indemnitaires des enseignants-chercheurs et la revalorisation des contrats doctoraux. Le projet de loi de finances 2025 du MESR précise que « le budget 2025 sanctuarise les priorités fondamentales dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche avec pour objectif de revaloriser les carrières et de renforcer l'attractivité des métiers de la recherche, afin de relever les grands défis scientifiques de demain. »

L'ENS de Lyon doit bénéficier dès 2025 d'un financement dans le cadre de la vague 3 du contrat d'objectifs, de moyens et de performance dit **COMP** pour un montant proche de 3M€ sur 3 ans. Dans l'attente de la notification des crédits, l'établissement prévoit 0,15M€ de recettes correspondant aux dépenses de masse salariale (3 CDD) dédiées à des projets portés par le COMP.

Pour rappel, une recette complémentaire de **952k€** a été pérennisée dès 2024 dans la SCSP pour compenser le **surcoût de la hausse 2023 du SMIC des élèves Normaliens**. Il est à souligner que les hausses successives du SMIC depuis 2021, liées à l'inflation, ne sont pas totalement compensées et génèrent un **surcoût cumulé de 1M€** que l'École doit à nouveau prendre à sa charge en 2025.



La SCSP notifiée mi-2024 a intégré une dotation complémentaire de **597k€** pour financer les **mesures indiciaires** du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 : mesures dites Guérini incluant notamment une revalorisation de 1,5% du point d'indice dès juillet 2023. Malgré ce soutien supplémentaire obtenu suite à une rencontre entre la ministre et le président de l'ENS de Lyon à l'été 2024, le **surcoût** du cumul de l'ensemble des mesures indiciaires que l'établissement doit prendre en charge est de **1M€** en 2025.

Le dispositif **Egalité des chances** continue de recevoir un soutien financier en 2025, avec une enveloppe de **840k€** : 640k€ dédiés à la mise en œuvre du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures **CPES** et 200k€ visant à augmenter la part des boursiers dans les filières sélectives. Ce soutien ne couvre pas les dépenses générées par ce dispositif pour l'établissement.

Le glissement-vieillesse-technicité **GVT** reste une charge annuelle mécanique pour l'établissement d'environ 436k€ pour l'année 2025, sans compensation.



3.2.2 Les recettes propres globalisées

Les recettes propres globalisées générées par l'établissement sont estimées à **9,5M€** au Bl 2025, en baisse de 2,3M€ par rapport à la prévision du BR 2024. Elles comprennent essentiellement les recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon, mais aussi celles réalisées par les structures dans le cadre de leur activité.

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 / BR 2024
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 568 160 €	1 685 438 €	1 717 000 €	1 527 000 €	-190 000€
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	966 234 €	1 157 216 €	1 144 339 €	1 154 635 €	10 296 €
Droits de scolarité	582 548 €	608 956 €	679 140 €	679 000 €	-140 €
Engagement décennal	559 487 €	404 271 €	350 000 €	250 000 €	-100 000€
Préciput ANR	953 591 €	1 049 908 €	1 239 253 €	1 348 920 €	109 667 €
FEI et frais de gestion sur contrats gérés par ONR	527 337 €	579 891 €	1 143 832 €	686 000 €	-457 832 €
Convention UdL participation déménagement M8	0€	497 649€	0€	0€	0€
Recettes de la VPE	225 228 €	172 825 €	198 785 €	217 300 €	18 515 €
Refacturations restaurants CROUS	239 727 €	291 446€	300 000 €	266 000 €	-34 000 €
Indemnisation assurance pour sinistres	92 314 €	201 400 €	491 198 €	50 000€	-441 198€
CVEC	105 427 €	160 273 €	169 176 €	105 000 €	-64 176 €
Location de salles / amphis	114 515€	23 135 €	130 000 €	150 000 €	20 000 €
Recettes de la BDL	108 336 €	38 084 €	36 000 €	34 300 €	-1 700 €
Autres recettes Présidence et DGS	208 095 €	116 004 €	345 031 €	361 124 €	16 093 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	48 629 €	124 718 €	122 000 €	123 000 €	1 000 €
Autres recettes diverses	226 581 €	1 146 258 €	476 662 €	400 000 €	-76 662 €
sous-total recettes globalisées générées par l'établissement	6 526 209 €	8 257 472 €	8 542 416 €	7 352 279 €	-1 190 137 €
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	1 844 215 €	1 609 291 €	1 930 867 €	1 623 711 €	-307 156 €
Colloques organisés via cellule congrès	118 895 €	1 357 341 €	602 528 €	0€	-602 528 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	229 173 €	220 050€	220 000 €	220 000 €	0€
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	99 363 €	183 621 €	139 240 €	150 000 €	10 760 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances	45 407 €	69 605 €	299 366 €	52 778 €	-246 588 €
Institut Français de l'Education	45 343 €	33 771 €	98 787 €	85 587 €	-13 200 €
sous-total autres recettes globalisées	2 382 396 €	3 473 680 €	3 290 788 €	2 132 076 €	-1 158 712 €
TOTAL recettes globalisées	8 908 605 €	11 731 151 €	11 833 204 €	9 484 355 €	-2 348 849 €

La baisse observée des encaissements prévisionnels 2025 par rapport à ceux du BR 2024 est liée à divers facteurs conjoncturels.

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,5M**€ de recettes en 2025. La baisse de 0,2M€ s'explique par la perte d'exploitation de la résidence Debourg (site Monod) qui fermera dès l'été 2025. La résidence sera en effet reprise par le CROUS qui va engager des travaux de destruction et reconstruction de la résidence. En parallèle de cette perte de recette, l'ENS de Lyon réduira d'un niveau à peu près équivalent les dépenses effectuées pour la résidence : énergie, maintenance, réparations, gardiennage...

Au BR 2024, la prévision de recettes provenant des **indemnisations d'assurance** ont été particulièrement élevées (491k€). Il s'agit d'encaissements correspondant principalement aux derniers remboursements liés à l'incendie de l'amphithéâtre Mérieux qui a eu lieu fin 2022. Ces recettes exceptionnelles sur l'exercice 2024 ne sont pas pérennes. En 2025, l'établissement prévoit 50k€ d'indemnisation d'assurance en cas de sinistres ou dommages qu'il subirait durant l'année en se basant sur une moyenne des années précédentes.

Les **organismes nationaux de recherche** (ONR), tels que le CNRS ou l'INRAe par exemple, reversent chaque année des recettes correspondant notamment la part hébergeur des contrats dont ils sont porteurs et pour lesquels les chercheurs travaillent au sein de l'ENS de



Lyon. En 2024, les recettes provenant du CNRS et de l'INRIA ont été exceptionnellement bien plus élevées (respectivement +382k€ et +87k€).

Les recettes du **préciput ANR** relatives aux parts hébergeur et site sont en évolution constante depuis 2021. Elles sont évaluées à **1,35M€** en 2025. La loi de programmation de la recherche (LPR) vise à financer l'ANR de 1Md€ supplémentaire entre 2021 et 2027. Le projet de loi de finances 2025 confirme cette ambition de l'Etat malgré le contexte contraint des finances publiques.

Parmi les autres recettes générées par l'établissement, les refacturations des frais d'infrastructure (CROUS, IEA...) sont réévaluées en légère baisse dans la mesure où elles concernent notamment les dépenses énergétiques supportées par l'École et qui diminuent en 2025.

La recette perçue dans le cadre de la contribution de vie étudiante et de campus dite CVEC est prévue à la baisse en 2025 en comparaison des années précédentes. Elle est estimée à 105k€ (160k€ en 2024). Le décret 2024-777 du 8 juillet 2024 fixe en effet un taux unique de répartition entre les établissements affectataires (établissements du supérieurs publics et privés) et étend l'obligation de minimum de financement dévolus aux actions portées par les étudiants et à la médecine préventive. Cette modification de la répartition entre établissements fera donc baisser le montant annuel perçu par l'Ecole.

Un grand nombre de laboratoires en sciences exactes et expérimentales réalise des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques etc. Elles sont estimées à **1,6M€** au BI 2025. Elles diminuent de 300k€ par rapport au BR 2024 mais demeurent stables en comparaison des exercices précédents. Des encaissements significatifs ont en effet été prévus en 2024 pour des prestations de recherche à portée pluriannuelle se terminant en 2024 et pour lesquelles l'établissement reçoit le solde de la part des financeurs.

L'ENS de Lyon a organisé 2 colloques d'envergure internationale en 2024 : EUSIPCO et MBE. Ils ont généré des encaissements évalués à 600k€ au BR 2024 (inscriptions, partenariats...). Aucun nouveau colloque d'ampleur n'est prévu pour 2025, en raison notamment de la suppression de la cellule congrès et manifestations en mars 2024.



3.3 Recettes fléchées du budget initial 2025

De quoi parle-t-on?

Les recettes fléchées constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les recettes fléchées inscrites au BI 2025 sont estimées à 12,17M€.

Les encaissements prévus se répartissent ainsi selon le type de financeur :

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 /BR 2024
ANR PIA IDEX	940 097 €	108 660 €	572 525€	0€	-572 525 €
ANR PIA hors IDEX	2 173 044 €	2 577 900 €	4 082 909 €	4 411 918 €	329 008 €
Total ANR PIA	3 113 141 €	2 686 560 €	4 655 435 €	4 411 918 €	-243 517 €
ANR hors PIA	3 939 722 €	4 125 743 €	3 990 024 €	3 666 082 €	-323 942 €
Union Européenne	1 021 973 €	3 624 507 €	3 478 641 €	1 933 625 €	-1 545 016 €
Région	256 547 €	467 910 €	1 240 839 €	713 748 €	-527 090 €
Autres recettes	2 102 478 €	1 874 269 €	2 619 117 €	1 447 581 €	-1 171 537 €
Total recettes fléchées	10 433 861 €	12 778 989 €	15 984 055 €	12 172 953 €	-3 811 102 €

Les prévisions d'encaissements prévues au BI 2025 sont en baisse comparativement à celles affichées lors du BR 2024, mais demeurent à un niveau élevé comme celui observé en 2023. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs :

D'une part, d'importants dispositifs ou « grosses » opérations sont arrivés à leur terme fin 2024, et donc à l'encaissement de leurs soldes : projet FEDER PLEXMICO, contrat ERC SILVER, et 2 MSCA pour l'Europe ; fin du dispositif IDEX pour les ANR IA ; fin du dispositif Pack Ambition Recherche pour la **Région** ; et une vingtaine d'**ANR** terminées et soldées.

D'autre part, sur les autres recettes, la gestion des crédits scientifiques des IUF actuellement en cours de bascule sur le budget globalisé dès 2025, soit presque 150k€ de recettes fléchées en moins.

Par ailleurs, 35 contrats sont arrivés également à leur terme en 2024 pour un solde cumulé de 683k€, alors que seule une vingtaine de nouveaux projets ont démarré.

En contrepartie, il est observé une augmentation du nombre et du volume de projets d'Investissement d'Avenir (dont le programme France 2030) parmi lesquels IDEMO Usine à Chats, AMI Ambitions Mulhouse, et surtout le projet « CryoEM » combinant les financements EQUIPEX, FEDER (en cours), ANRS et Shape Med (en cours) pour un montant total de 5,6M€, dont la majeure partie des encaissements se fera en fin d'opération, soit 2026 / 2027.



4. Dépenses du budget initial 2025

Synthèse des dépenses inscrites au budget initial 2025

4.1.1 Autorisations d'engagement

De quoi parle-t-on?

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 / BR 2024	
Masse salariale	105 343 869 €	111 565 614 €	115 801 698 €	116 344 638 €	542 940 €	0,5%
Fonctionnement	34 130 277 €	46 955 436 €	41 131 074 €	37 101 938 €	-4 029 136 €	-9,8%
Investissement	8 336 652 €	6 511 670 €	4 970 925 €	8 547 238 €	3 576 313 €	71,9%
TOTAL autorisations d'engagement	147 810 798 €	165 032 720 €	161 903 697 €	161 993 814 €	90 117 €	0,1%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget initial 2025



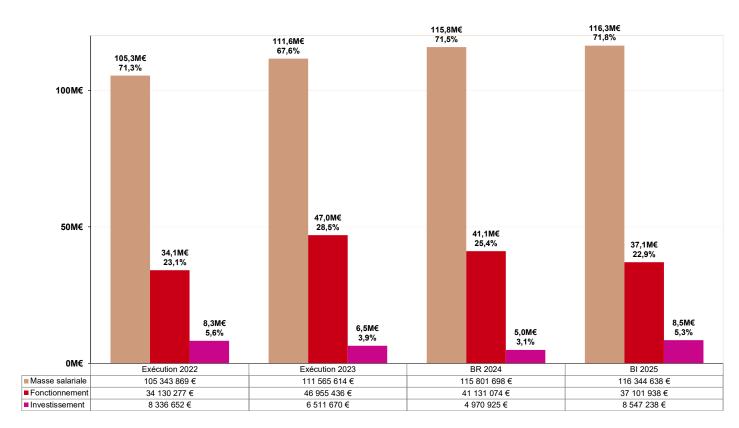


Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2021 par nature (données prévisionnelles en 2024 et 2025)

Les autorisations d'engagement inscrites au budget initial 2025 sont évaluées à 162M€.

En fonctionnement, les engagements diminuent de 4M€ par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par le fait qu'il a été prévu sur l'exercice 2024 des engagements significatifs liés aux impacts sur le loyer du contrat de partenariat de tous les travaux réalisés en 2023 et 2024 dans le périmètre du contrat de partenariat. Ces engagements ne sont pas reconductibles en 2025 d'où une diminution de 1,4M€ des AE de fonctionnement. La diminution des engagement prévisionnels s'explique aussi par la baisse des prévisions des dépenses énergétiques (-0,8M€). En 2024, des engagements avaient été pris pour deux colloques internationaux, générant une dépense de 0,5 M€, qui ne sera pas reconduite en 2025.

En investissement, la hausse de 3,6 M€ en autorisations d'engagement (AE) concerne les contrats fléchés. Si l'établissement obtient les financements demandés (notamment le FEDER), il est prévu d'allouer 4,6 M€ au projet CryoEM, couvrant l'acquisition d'équipements majeurs ainsi que les travaux nécessaires à leur installation.

En masse salariale, ce sont +0,5M€ d'AE qui sont prévues au BI 2025 par rapport au BR 2024. Cette hausse concerne principalement la masse salariale Etat.

La masse salariale mobilise 71,8% des AE inscrites au BI 2025, le fonctionnement 22,9% et enfin l'investissement 5,3%.

Nous verrons dans les paragraphes suivants l'analyse détaillée de ces prévisions.



4.1.2 Crédits de paiement

De quoi parle-t-on?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 / BR 2024	
Masse salariale	105 347 247 €	111 559 510 €	115 801 698 €	116 344 638 €	542 940 €	0,5%
Fonctionnement	31 785 073 €	40 279 134 €	40 396 193 €	38 294 080 €	-2 102 113 €	-5,2%
Investissement	4 681 677 €	9 523 971 €	6 194 821 €	5 299 014 €	-895 807 €	-14,5%
TOTAL crédits de paiement	141 813 997 €	161 362 615 €	162 392 712 €	159 937 732 €	-2 454 980 €	-1,5%

Tableau 3 - Crédits de paiement par masse inscrits au budget initial 2025

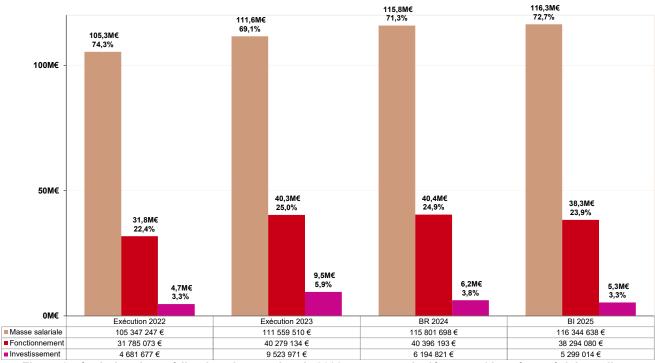


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2022 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2024 et 2025)



Les crédits de paiement (CP) 2025 sont évalués à 159,9M€.

Les CP de fonctionnement diminuent de 2M€ par rapport au BR 2024. Les reversements CDSN sont en baisse de 1M€ revenant à un volume régulier suite à des décalages de paiements qui avaient impacté l'exercice 2024. Comme mentionné précédemment, la réduction des dépenses énergétiques représente une économie de 0,8M€ sur 2025.

En investissement, la baisse de 0,9M€ des dépenses s'explique par le fait que les dépenses sur la section des contrats fléchés augmentent de 0,5M€ tandis que celles sur la partie globalisée chutent de 1,4M€. Cette baisse significative des dépenses globalisées en investissement reflète les efforts de l'établissement pour maîtriser les impacts sur le niveau du fonds de roulement. Les grosses opérations ne seront lancées que si l'établissement obtient des financements externes.

Les dépenses de masse salariale augmentent de 0,5M€ en CP en comparaison du BR 2024, pour les mêmes raisons que celles évoquées en AE à savoir la masse salariale Etat.

La masse salariale représente 72,7% des crédits de paiement 2025, le fonctionnement 23,9% et enfin l'investissement 3,3%.

Les actions LOLF précisent la destination des crédits consommés, permettant ainsi de mettre en lumière les moyens affectés par l'établissement sur ses missions principales :

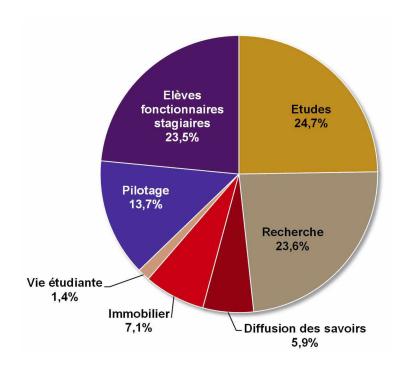


Figure 4 – Répartition des crédits de paiement par destination au BI 2025



4.2 Dépenses de fonctionnement du budget initial 2025

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au BI 2025 pour **37,1M**€ en autorisations d'engagement et **38,3M**€ en crédits de paiement.

4.2.1 Dépenses globalisées

Près de 88% des crédits de fonctionnement concerne des dépenses globalisées, financées par la dotation de la SCSP et les ressources propres générées par l'établissement dans le cadre de son activité. Comme en 2022 et 2023 et en prévision du BR 2024, l'École est contrainte une nouvelle fois de mobiliser le fonds de roulement et la trésorerie afin d'absorber les dépenses de l'énergie ainsi que l'inflation sur les autres postes de dépenses.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition des dépenses globalisées selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs.

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	BR 2024 (en crédits de paiement)	BI 2025 (en crédits de paiement)	Écarts BI 2025 / BR 2024
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	9 038 498 €	13 679 376 €	13 369 647 €	12 274 025 €	-1 095 622 €
Dépenses courantes de l'établissement	10 392 072 €	12 499 022 €	11 562 364 €	10 956 718 €	-605 646 €
Fonctionnement des structures : moyens établissement et ressources propres	6 308 069 €	7 475 852 €	8 047 200 €	8 059 819 €	12 619 €
Dépenses VPR hors dotations laboratoires (anciennement fonds recherche)	1 728 175 €	1 280 897 €	901 403 €	1 141 563 €	240 160 €
Colloques	255 250 €	776 786 €	566 737 €	0 €	-566 737 €
Documentation BDL	808 090 €	381 536 €	817 800 €	820 125 €	2 325 €
Reversements RH (mises à disposition)	466 902 €	193 616 €	491 741 €	435 906 €	-55 835 €
Projets SI	146 862 €	904 629 €	68 025 €	46 000 €	-22 025 €
TOTAL	29 143 918 €	37 191 714€	35 824 917 €	33 734 156 €	-2 090 761 €

Les **reversements CDSN** aux établissements d'accueil sont prévus pour **12,3M€** de crédits de paiement en 2024. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 12,8M€ et correspondent aux derniers engagements relatifs à la promotion 2024-2027, ainsi qu'aux nouveaux engagements que l'établissement doit prendre pour la promotion 2025-2028 à la rentrée universitaire 2025.

				Autorisations d'engagement			Crédits de paiement					
Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	AE consommées en 2022	AE consommées en 2023	AE BR 2024	AE BI 2025	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2022	CP consommés en 2023	CP BR 2024	CP BI 2025	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2021-2024	132	11 953 038 €	9 779 759 €	2 173 280 €		0€	11 953 039 €	2 950 529 €	6 084 680 €	2 917 830 €	0€	11 953 039 €
Cohorte 2022-2025	137	12 581 532 €	2 020 392 €	10 568 793 €	0€	0€	12 589 185 €	79 081 €	4 758 210 €	4 928 532 €	2 815 709 €	12 581 532€
Cohorte 2023-2026	130	12 306 840 €		7 005 432 €	5 301 408 €	0€	12 306 840 €		297 154 €	4 961 581 €	4 102 280 €	9 361 015€
Cohorte 2024-2027	134	12 895 758 €			7 583 004 €	5 312 754 €	12 895 758 €			561 704 €	4 800 000 €	5 361 704€
Cohorte 2025-2028	130	12 510 810 €				7 506 486 €	7 506 486€				556 036 €	556 036 €
Total	663	62 247 978 €	11 800 151 €	19 747 505 €	12 884 412€	12 819 240 €	57 251 308 €	I 3 029 610 € I	11 140 044 €	13 369 647 €	12 274 025 €	39 813 326 €



Les **dépenses courantes** de l'École diminuent de 0,6M€ en comparaison de la prévision du BR 2024, mais demeurent supérieures de 2,7M€ par rapport à l'exécution 2021 qui est l'année de référence avant les effets significatifs de l'inflation. Elles atteignent **11M€** et regroupent les principales charges de l'établissement (dites incompressibles) telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

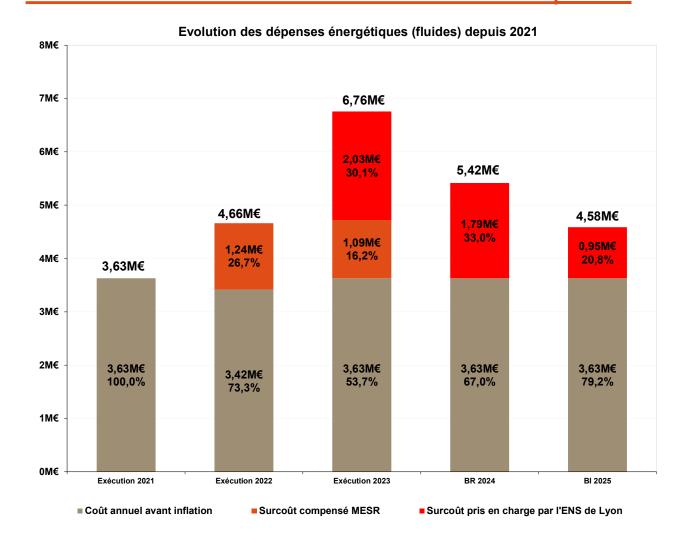
Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	BR 2024 (en crédits de paiement)	BI 2025 (en crédits de paiement)	Écarts BI 2025 / BR 2024
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	4 635 120 €	6 341 312 €	5 415 000 €	4 584 952 €	-830 048 €
Frais de maintenance	1 443 391 €	1 751 561 €	1 759 880 €	1 730 696 €	-29 184 €
Loyer contrat de partenariat	1 455 203 €	1 389 550 €	1 339 000 €	1 388 484 €	49 484 €
Gardiennage	974 103 €	1 077 488 €	1 112 763 €	1 188 425 €	75 662 €
Nettoyage et entretien	848 778 €	851 334 €	860 000 €	880 895 €	20 895 €
Autres loyers	701 511 €	755 687 €	725 721 €	768 949 €	43 228 €
Accueil physique et téléphonique	114 011 €	119 598 €	130 000 €	141 600 €	11 600 €
Environnement et gestion des déchets	101 348 €	84 620 €	94 000 €	100 000 €	6 000 €
Marchés transversaux	118 608 €	127 871 €	126 000 €	172 717 €	46 717 €
TOTAL	10 392 072 €	12 499 022 €	11 562 364 €	10 956 718 €	-605 646 €

Les dépenses énergétiques (fluides) sont estimées à 4,6M€ soit -0,8M€ en comparaison de la prévision du BR 2024. Bien que l'établissement ne soit plus éligible au dispositif d'amortisseur d'électricité depuis 2024, les dépenses prévisionnelles diminuent en 2025 principalement en raison d'une baisse des tarifs d'électricité amorcée depuis janvier 2024. Les consommations sont maîtrisées et optimisées par l'ENS de Lyon malgré des surfaces supplémentaires depuis 2022. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour conduire ses activités dans une démarche durable et responsable. Des analyses sont menées pour réduire encore plus les consommations et donc les dépenses de fluides.

Malgré ces efforts de réduction de la consommation et la baisse tarifaire, le surcoût demeure important pour l'École qui ne peut pas le couvrir actuellement avec ses recettes annuelles. Le fonds de roulement de l'établissement devra à nouveau être mobilisé pour faire face à ces dépenses. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges de fluides par poste de dépenses (en droits constatés) :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	BR 2024	BI 2025	Evolution par rapport à 2021
Electricité	2 172 807 €	2 901 640 €	5 203 257 €	3 950 000 €	3 087 000 €	42,1%
Gaz	138 320 €	177 366 €	196 896 €	173 000 €	185 150 €	33,9%
Eau	269 540 €	178 692 €	205 498 €	198 000 €	207 322 €	-23,1%
Chauffage urbain	1 047 515€	1 402 363 €	1 152 415 €	1 094 000 €	1 105 480 €	5,5%
Total	3 628 183 €	4 660 061 €	6 758 066 €	5 415 000 €	4 584 952 €	26,4%





Les frais de **maintenance** comprennent les interventions obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Accueil et Sécurité. Ils sont évalués à **1,73M€** en 2025, en forte hausse depuis 2021 en grande partie en raison de l'inflation mais également par de nouveaux achats nécessitant une maintenance.

Le fonctionnement des structures est évalué à **8M**€ en 2025 : organisation du concours d'entrée (dont le surcoût pour l'Ecole est de 0,5M€), fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche, des services centraux etc. Ce fonctionnement est financé via les moyens établissement et des ressources propres (prestations de recherche par exemple dans les laboratoires). Pour rappel, l'établissement avait décidé dès le BI 2024 de réduire de 10% les dotations en moyens établissement de chaque centre de responsabilité budgétaire afin de contenir les impacts sur le déficit du résultat et les prélèvements sur les réserves. Cette réduction de 10% est reconduite au BI 2025 dans le même objectif.



4.2.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses de fonctionnement de l'ENS de Lyon, celles financées totalement par des recettes fléchées (contrats de recherche et de formation essentiellement) sont estimées à 4,6M€ au BI 2025.

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 /BR 2024
ANR PIA IDEX	9 632 €	30 255 €	4 800 €	0€	-4 800 €
ANR PIA hors IDEX	114 206 €	330 318 €	458 936 €	905 546 €	446 610 €
Total ANR PIA	123 838 €	360 573 €	463 736 €	905 546 €	441 810 €
ANR hors PIA	885 247 €	1 077 632 €	1 709 530 €	1 955 568 €	246 037 €
Union Européenne	612 954 €	764 054 €	1 027 531 €	736 571 €	-290 959 €
Région	329 133 €	227 603 €	260 749 €	202 406 €	-58 343 €
Autres	689 983 €	657 557 €	1 109 730 €	759 833 €	-349 897 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	2 641 155 €	3 087 420 €	4 571 276 €	4 559 924 €	-11 352 €

Les dépenses de fonctionnement sur 2025 affichent une stabilité par rapport aux prévisions faites sur l'année 2024 et supérieures à l'exécution 2023.

Un montant de 307k€ a été prévu pour procéder à des reversements de trop perçus sur contrats. Il s'agit majoritairement de financements sur des Fondations fléchés pour des salaires de doctorants / postdoctorant, ou bien de fonds du GIS Collex-Persée, également prévu exclusivement en salaire, et sans fongibilité autorisée.

116k€ ont été prévus sur le projet européen CLS -INFRA qui ne s'est pas réalisé pour des raisons scientifiques et organisationnelles au niveau du consortium.



Dépenses d'investissement du budget initial 2025

Les dépenses d'investissement prévues au BI 2025 s'élèvent à 8,5M€ en autorisations d'engagement et à 5,3M€ en crédits de paiement.

4.3.1 Dépenses globalisées

Les investissements dits globalisés sont financés par l'établissement via le fonds de roulement mais aussi par des ressources propres notamment dans les structures de recherche.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses globalisées d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	BR 2024 (en crédits de paiement)	BI 2025 (en crédits de paiement)	Écarts BI 2025 / BR 2024	
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	1 625 218 €	3 072 523 €	1 798 666 €	1 046 953 €	-751 713 €	37,7%
Investissements VPR (anciennement PPI)	458 437 €	1 286 856 €	570 000 €	700 000 €	130 000 €	25,2%
Laboratoires sur recettes propres	175 366 €	214 745 €	439 847 €	135 953 €	-303 894 €	4,9%
Dépenses VPR (anciennement fonds recherche)	197 796 €	251 241 €	237 500 €	0€	-237 500 €	0,0%
Direction des systèmes d'informations	81 235 €	786 354 €	264 000 €	75 800 €	-188 200 €	2,7%
Départements de formation et vie étudiante	86 781 €	94 578 €	292 560 €	253 763 €	-38 797 €	9,1%
Autres investissements services centraux	319 029 €	369 403 €	568 583 €	563 000 €	-5 583 €	20,3%
TOTAL	2 943 861 €	6 075 699 €	4 171 156 €	2 775 469 €	-1 395 687 €	

Compte tenu de la situation financière tendue, l'ENS de Lyon poursuit les efforts engagés les années précédentes en maintenant le gel de certains projets d'envergure, tels que la réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour sur le site Descartes, tant que des financements externes ne sont pas obtenus. Des demandes de financements externes sont en cours afin de pouvoir lancer des investissements jugés prioritaires mais que l'établissement ne peut pas couvrir avec son fonds de roulement : étanchéité des ailes A et B de la BDL par exemple. En cas d'obtention des financements demandés, une enveloppe d'autorisations d'engagement est prévue au budget 2025 afin de pouvoir procéder aux premiers engagements rapidement (marchés de maîtrise d'œuvre essentiellement) et sans attendre le BR 2025.

Le budget consacré aux travaux et aménagements portés par la direction du patrimoine est revu à la baisse en 2025 afin de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement. La priorité fixée par la gouvernance est donnée aux travaux réglementaires et notamment ceux pour la sécurité des biens et des personnes. Il est ainsi prévu des engagements pour 0,8M€ tandis que les crédits de paiement sont évalués à 1M€ en raison d'un décalage des décaissements sur des engagements réalisés les années précédentes.

Le projet d'aménagement du **bâtiment M6** a reçu un financement de 250k€ du ministère en 2022 dans le cadre du dialogue stratégique de gestion. Des études ont été menées et une réflexion a eu lieu courant 2024 pour redimensionner les travaux à réaliser. Ce sont donc 170k€ de dépenses qui sont prévues au BI 2025 pour mener ce chantier qui devrait s'achever en 2026.

Parmi les travaux ciblés sur la sécurité des biens et des personnes, il est prévu notamment :



- 71k€ de divers petits travaux pour la résidence Bonnamour et l'hôtel des invités
- 54k€ pour le désenfumage sur le site Monod
- 50k€ pour la mise en conformité de la salle Parenthèse qui est un lieu d'expositions, de rencontres et espace détente à la BDL

Il est également inscrit 70k€ afin d'aménager un local sur le site Monod, destiné à accueillir le **service de santé étudiant** pour lequel l'École a l'ambition qu'il devienne un centre de santé.

La **vice-présidence Recherche** prévoit des investissements à hauteur de **0,7M€** via le PPI, essentiellement pour des achats d'équipements scientifiques. Cette enveloppe a également été revue à la baisse en 2025 pour limiter le prélèvement sur le fonds de roulement.

4.3.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses d'investissement de l'ENS de Lyon, celles financées intégralement par des contrats fléchés sont évaluées à **2,5M€** en crédits de paiement.

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 /BR 2024
ANR PIA IDEX	541 €	0€	0€	0€	0€
ANR PIA hors IDEX	36 802 €	1 684 988 €	196 129 €	1 575 985 €	1 379 856 €
Total ANR PIA	37 343 €	1 684 988 €	196 129 €	1 575 985 €	1 379 856 €
ANR hors PIA	378 428 €	203 435€	454 634 €	331 500 €	-123 134 €
Union Européenne	581 497 €	782 094 €	231 984 €	56 000 €	-175 984 €
Région	27 960 €	27 086 €	1 999 €	4 000 €	2 001 €
Autres	712 587 €	750 669€	1 138 919 €	556 060 €	-582 859 €
Investissement fléché en crédits de paiement	1 737 815 €	3 448 272 €	2 023 665 €	2 523 545 €	499 880 €

Le budget inscrit au BI 2025 en investissement est en augmentation principalement en lien avec le projet « **Cryo** ». En effet, il est prévu des autorisations d'engagement à hauteur de 4,6M€ pour l'acquisition des 2 gros équipements (CryoFIB/SEM Ultracryotome à 873k€ et CryoEM 200kV à 3 183k€), ainsi que les travaux nécessaires à leur installation. Les crédits de paiements consacrés à ce projet s'élèvent à 1,5M€ compte tenu d'une mise en service qui n'aura lieu qu'après la fin des travaux d'aménagement autour de ces équipements, prévus d'être achevés en 2026. Le reste des crédits de paiements interviendrait donc en 2026 également.

Par ailleurs, 60k€ ont été budgétés pour l'acquisition d'équipements sur contrats européens finançant l'amortissement.

Enfin, le reste des prévisions d'investissements, stable, est principalement réparti sur des Investissements d'Avenir (environ 360k€), et sur ANR (321k€).



4.4 Dépenses de masse salariale du budget initial 2025

4.4.1 La masse salariale

De quoi parle-t-on?

Les dépenses de personnel: rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

4.4.1.1 Masse salariale globale

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 / BR 2024
Masse salariale Etat	98 604 767 €	104 218 294 €	107 303 113 €	107 820 086 €	516 973 €
Masse salariale ressources propres	6 742 480 €	7 341 216 €	8 498 585 €	8 524 552 €	25 967 €
dont ressources propres globalisées	1 463 368 €	1 657 310 €	1 869 574 €	1 336 268 €	-533 306 €
dont ressources propres fléchées	5 279 112 €	5 683 906 €	6 629 011 €	7 188 284 €	559 273 €
TOTAL masse salariale	105 347 247 €	111 559 510 €	115 801 698 €	116 344 638 €	542 940 €

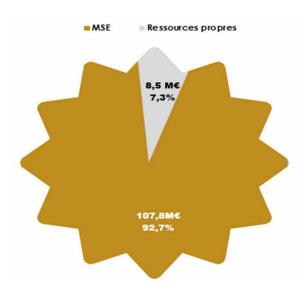


Figure 5 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire



Support budgétaire	BR 2024	BI 2025	€	A
MSE	107 303 113 €	107 820 086 €	0,52 M€	0,5%
RP	8 498 585 €	8 524 552 €	0,03 M€	0,3%
Total	115 801 698 €	116 344 638 €	0,54 M€	0,5%

Entre la prévision initiale 2025 et le BR 2024, les coûts salariaux augmentent de 0,54M€ (0,5%) tous supports budgétaires confondus.

Il est à noter une légère hausse des charges de personnels sur le support État : 0,52M€ (0,5%), et une masse salariale qui demeure relativement stable sur les ressources propres (0,03M€ ; 0,3%).

Depuis 2022, la France connaît un contexte de forte inflation qui a impacté de manière significative la masse salariale de l'École, et au-delà, ses marges de manœuvres (fongibilité asymétrique), sachant que la MSE mobilise les 3/4 du budget.

Taux d'inflation	2022	2023	Prévisions	Prévisions	Total
Données	2022	2023	2024	2025	Cumul
Banque de France	5,9%	5,7%	2,5%	1,5%	15,6%

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (+15,6% en 4 ans), différentes mesures réglementaires ont été adoptées par ľÉtat.

Ainsi, la prise en charge de ces dispositifs ministériels a dégradé la situation financière de l'établissement : - 3M€, dont - 1,51M€ concernant les élèves.



Mesures gouvernementales financées par l'ENS de Lyon

	2		- Dont	
Dispositifs RH Ministériels	Recettes SCSP	MSE en année pleine	Différentiel	Normaliens
SMIC - Effets cumulés	1 352 028 €	2 357 467 €	- 1 005 439 €	- 1 005 439 €
GVT+	- €	436 090 €	- 436 090 €	- €
Point indice 2023	1 030 181 €	1 414 364 €	- 384 183 €	- 148 974 €
Reval° des grilles de rémunérations : +5 points	685 551 €	941 212€	- 255 661 €	- 138 238 €
Point indice 2022	2 926 308 €	3 143 445 €	- 217 137 €	- €
Changement d'échelon Eleves	- €	150 000 €	- 150 000 €	- 150 000 €
Reval° - Charges patronales transport	- €	147 317 €	- 147 317 €	- 42 431 €
Forfait mobilité durable	- €	80 400 €	- 80 400 €	- 18 500 €
Revalorisation des CET	- €	55 000 €	- 55 000 €	- €
Reval°- Remboursement du forfait de transport	- €	50 366 €	- 50 366 €	- €
Forfait télétravail	- €	44 085 €	- 44 085 €	
Indemnité fin de contrat	- €	40 023 €	- 40 023 €	
Reval° des grilles de rémunérations - Cat.B & C	76 867 €	105 533 €	- 28 666 €	- €
Forfait social	- €	15 013 €	- 15 013 €	- 5613€
LPR - 2024 : contractuels doctorants	141 011 €	146 189 €	- 5178€	- €
GIPA	- €	- €	- €	- €
Total - ETAT 2024	6 211 945€	9 126 504 €	- 2914558€	- 1509194€

En raison de leur singularité, les ENS sont d'autant plus affectées par ce contexte inflationniste. En effet, les tensions sur la masse salariale proviennent de l'impact de ces dispositifs sur ses personnels (comme pour l'ensemble des universités) mais également de ses élèves fonctionnaires stagiaires.

Pour exemple, la MSE a été contrainte par les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC (+2,36M€), concernant dans une large proportion les élèves normaliens.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur
2 021	01/01/2021
2 021	01/10/2021
2 022	01/01/2022
2 022	01/05/2022
2 022	01/08/2022
2 023	01/01/2023
2 023	01/05/2023
2 024	01/01/2024
2 024	01/11/2024
2 025	?

En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 9 fois depuis le 01/01/2021. Chacune de ces hausses s'est accompagnée d'une augmentation du coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires : **2,14M**€ cumulés au 31/12/2025 sur un total de **2,36M**€ (soit **91**% du total établissement). A ce jour, la compensation du SMIC demeure partielle (1,35M€) ce qui se traduit par un effort de contribution substantiel pour l'ENS de Lyon.

En l'état, il faut souligner que les revalorisations à venir continueront d'avoir des effets importants sur les capacités de financement de l'École, fragiliseront la construction budgétaire.

L'établissement doit s'adapter aux contraintes budgétaires induites par la compensation partielle de mesures salariales ministérielles afin de sécuriser le financement de ses dépenses salariales.



4.4.1.2 Masse salariale État

A- Principaux éléments de variation de la masse salariale État

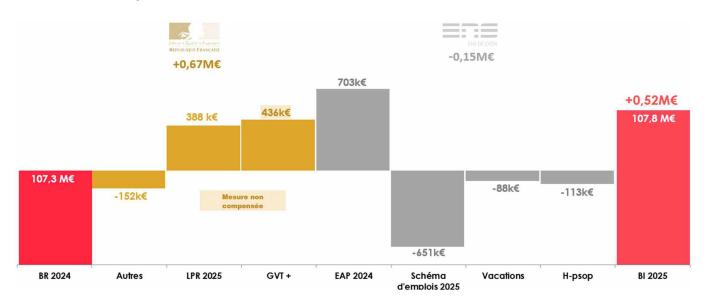


Figure 6 : Principaux facteurs d'évolution des coûts de rémunérations entre la prévision initiale et rectificative

Budget	BR 2024	BI 2025	€	A
MSE	107,30 M€	107,82 M€	0,52 M€	0,5%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations de l'établissement augmentent de 0,52M€ (0,5%).

La décomposition des crédits de personnels par facteur d'évolution présente l'effet financier de chaque dispositif RH sur l'exercice 2025.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par type, permettant de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), de celles relevant de **décisions de l'établissement**.



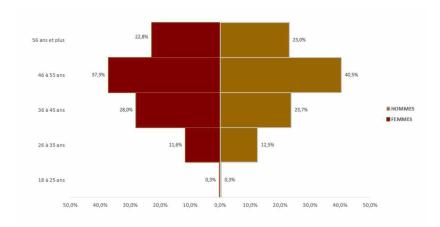
Réglementaires : 667k€

Le <u>glissement, vieillesse, technicité</u> est un enjeu majeur pour notre établissement. Le GVT positif correspond à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux changements d'échelons, de grades ou de corps des agents titulaires. En maîtrisant et rationnalisant sa politique d'emplois, l'établissement peut neutraliser une partie de cette augmentation.

Par le biais du **GVT négatif**, qui correspond à l'impact des flux d'entrées et de sorties des agents titulaires : le remplacement des agents en fin de carrière par des agents en début de carrière a généralement un effet financier négatif, ces derniers ayant des indices de rémunération plus faibles.

Le GVT négatif est comptabilisé dans les flux de personnels.

Toutefois, en raison de la structure par âge des personnels titulaires, ces variations de masse salariale ne permettent pas d'annuler complétement la charge du GVT :



Pyramide des âges des personnels TITULAIRES par genre au 31.12.2023

En 2024, l'âge médian des personnels fonctionnaires est de 49 ans. Pour précision, près d'\(^1\)/4 des agents titulaires ont plus de 56 ans.

Ainsi, si l'établissement dispose de solides compétences et d'agents titulaires expérimentés, cette typologie de pyramide des âges en forme de champignon est associée à des organisations où les charges salariales sont importantes, et l'impact du GVT relativement important.



Évolution mensuelle du GVT positif : 436k€

Période	Biatss	E/C	Total
Janvier	2 793 €	2 798 €	5 591 €
Février	5 586 €	5 596 €	11 182€
Mars	8 379 €	8 394 €	16 773 €
Avril	11 172€	11 192€	22 364 €
Mai	13 965 €	13 990 €	27 954 €
Juin	16 758 €	16 788 €	33 545 €
Juillet	19 551 €	19 586 €	39 136 €
Août	22 344 €	22 383 €	44 727 €
Septembre	25 137 €	25 181 €	50 318 €
Octobre	27 930 €	27 979 €	55 909 €
Novembre	30 723 €	30 777 €	61 500 €
Décembre	33 516 €	33 575 €	67 091 €
Total	217 851 €	218 239 €	436 090 €

LPR 2025 : 387k€

LPR 2025	€
Revalorisat° indemnitaire E/C	126 000 €
Revalorisat° des contrats doc.	261 612€
Total	387 612 €

- Initiées en 2021, les mesures de revalorisations indemnitaires des enseignants chercheurs se poursuivent en 2025 : +126k€. Les modalités de mise en œuvre de seront définies ultérieurement par le MESR;
- **Revalorisation des contrats doctoraux :** au 01/01/2025, la rémunération brute mensuelle des contractuels doctorants est portée à 2 200€ (contre 2 100€ en 2024). Cette mesure s'étend à l'ensemble des contrats en cours et est valorisée à **261k€.**



Autres:

Facteur		€
Autres État	-	157 647 €
Dont:		
Échelon élèves normaliens	-	80 000 €
GIPA	-	72 465 €
Autres ajustements	-	5 182 €

- Èchelon élèves normaliens : -80k€
- En 2024, le relèvement de l'INM des élèves fonctionnaires stagiaires au 2ème échelon a impacté la MSE à hauteur de 230k€. Ce montant comportait 80k€ de régularisations à retrancher du socle de dépenses salariales 2025, portant le coût annuel de ce dispositif à 150k€
 - A ce stade ce dispositif ministériel n'est pas compensé par l'État
- Non reconduction de la GIPA par l'État (indemnitaire compensant la perte de pouvoir d'achat de la rémunération indiciaire des agents) : -72k€ ;
- En se basant sur nos dépenses réelles constatées en 2024, la prise en charge de l'indemnité compensatrice de CSG est ajustée de -5k€
- A l'initiative de l'établissement : -149k€
- Valorisation des flux de personnels :

Ces montants retranscrivent l'impact financier des variations du volume d'emplois entre le BR 2024 et le BI 2025. Cette valorisation des emplois comprend :

- L'extension en année pleine qui mesure l'impact budgétaire d'un mouvement enregistré au cours de l'année 2024 sur l'année 2025 (intégrant les arbitrages de la campagne d'emplois 2024, le retour de césures des élèves normaliens, les départs en retraite...)
- Le **schéma d'emplois N** correspond au solde des créations et des suppressions d'emplois sur l'exercice 2025 (toutes les entrées et sorties prévisionnelles, toutes populations confondues)



	Population	EAP 2024	SE 2025	Total
Elèves	Élèves	555	-218	338
Enseignants	E/C titulaires	-354	-365	-720
& Enseignants	E/C contractuels	225	48	273
Chercheurs	Doctorants	185	-41	145
BIATSS	BIATSS titulaires	-96	-231	-327
DIA133	BIATSS contractuels	188	156	343
	Total	703	-651	52

Les extensions en année pleine (EAP) sur 2025 des mouvements observés en 2024 sont positifs à hauteur de 703k€. Cela s'explique par :

- les impacts de la campagne d'emplois 2024
- une cohorte de contractuels doctorants plus importante (retour de césure).
- une nouvelle CPJ en 2024
- les arrivées de normaliens en année de césure en octobre 2024
- les départs (notamment en retraites) d'enseignants chercheurs
- l'évolution de la structure d'emplois (remplacement d'un titulaire par un contractuel)
- l'allongement des délais de recrutements pour les personnels administratifs qui reportent des coûts de rémunération prévus dès le premier semestre 2024, sur 2025



Les effets financiers des **mouvements prévisionnels 2025** sont négatifs à hauteur de **651k€**. Les nombreuses sorties d'élèves normaliens en quatrième année, les départs en retraites, et l'évolution de la structure d'emplois (remplacement d'un titulaire par un contractuel) sont les principaux éléments composant ce chiffrage.

Vacations : -149k€

Vacations	€	
Enseignement	- 91 03	1€
Administrativ e	2 69	0€
Total	- 88 34	1€

- Les dépenses salariales consacrées aux vacations d'enseignement diminuent de 91k€ (la situation se normalise puisque les exercices 2023 et 2024 ont été impactés par des régularisations de paiements).
- Dans le même temps, les vacations administratives restent stables.

► <u>H-psop</u>: -112k€

H-psop		€
Action sociale	-	87 536 €
FSDIE	-	25 000 €
Total	-	112 536 €

Les prévisions de dépenses « Hors Paiement Sans Ordonnancement Préalable » diminuent de 368k€ :

- Cette diminution concerne principalement le financement de l'Action Sociale, et notamment l'ajustement des frais de restauration (CROUS) sur la base de la consommation 2024 (-87k€).
- Les moyens mis à la disposition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) qui participe au financement de projets conduits par des étudiants de l'École sont alignés (sur la base de données d'exécution) : -25k€



4.4.1.3 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **107 820 086 €** pour ce Bl 2025.

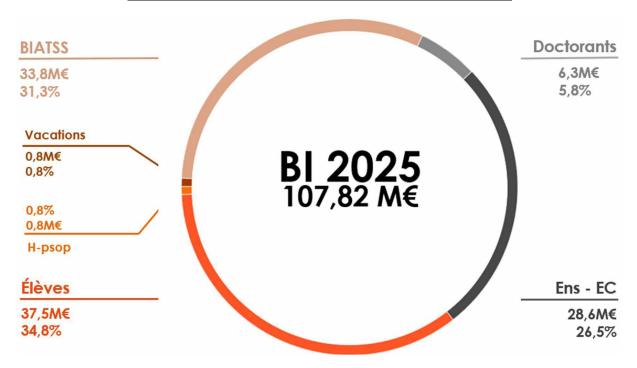
Elles se répartissent de la manière suivante selon la population ou le type de dépense :

	Population / Type	BR 2024	BI 2025	Écarts	▲ BI / BR	Répartition %
Elèves	Élèves	37 307 409	37 543 437	236 028	0,6%	34,8%
Enseignants	Titulaires	26 499 833	26 091 396	- 408 437	-1,5%	24,2%
& Enseignants	Contractuels	2 199 067	2 488 566	289 499	13,2%	2,3%
Chercheurs	Doctorants	5 786 639	6 257 830	471 191	8,1%	5,8%
	Sous total Elèves & E/C	71 792 949	72 381 229	588 280	0,8%	67,1%
	Titulaires	28 119 022	27 918 345	- 200 677	-0,7%	25,9%
Biatss	Contractuels	5 536 839	5 867 086	330 247	6,0%	5,4%
	Sous total BIATSS	33 655 861	33 785 431	129 569	0,4%	31,3%
	Total - Rémunérations	105 448 810	106 166 660	717 850	0,7%	98,5%
	Adminitratives	326 813	328 503	1 690	0,5%	0,3%
Vacations	Gpeec	8 000	9 000	1 000	12,5%	0,0%
vacalions	Enseignement	556 598	454 667	- 101 931	-18,3%	0,4%
	CPES	8 800	19 700	10 900	123,9%	0,0%
	Total - Vacations	900 211	811 870	- 88 341	-9,8%	0,8%
Hors-psop	Action sociale	854 092	766 556	- 87 536	-10,2%	0,7%
пога-раор	FSDIE	100 000	75 000	- 25 000	-25,0%	0,1%
	Total dépenses H-psop	954 092	841 556	- 112 536	-11,8%	0,8%
	Total	107 303 113	107 820 086	516 973	0,5%	100%



La déclinaison des dépenses salariales en fonction de la population permet d'apporter des précisions sur la structure de la MSE :

Répartition des dépenses de MSE par population / type



Plus d'1/3 de la MSE est destinée au financement des élèves fonctionnaires stagiaires (34,8%).

Si les dépenses prévisionnelles sont globalement en hausse, elles évoluent de manière distincte selon la population :

Principaux facteurs d'évolution des dépenses salariales 2025 – par population (en K€)

	Population	GVT+	LPR 2025	GIPA	Échelon	EAP 2024	SE 2025
Elèves	Élèves				-80	555	-218
Enseignants	Titulaires	218	126	-39		-354	-365
& Enseignants	Contractuels					225	48
Chercheurs	Doctorants		262			185	-41
	BIATSS	218		-33		92	-76
	Total	436	388	-72	-80	703	-651



A- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à **1 983 ETPT** en 2024 (cf. annexe « Tableau des emplois »).

	ETPT Emplois rémunérés	BR 2024	BI 2025	Écart	A
	Élèves	882,1	887,7	5,5	0,6%
	E/C & C titulaires	235,4	233,3	- 2,1	-0,9%
MSE	E/C & C contractuels	50,5	55,0	4,5	8,8%
MSL	Doctorants	153,1	154,0	0,9	0,6%
	BIATSS titulaires	404,7	403,9	- 0,8	-0,2%
	BIATSS contractuels	121,9	125,4	3,5	2,9%
	MS État	1 847,7	1 859,3	11,5	0,6%
	BIATSS	55,3	42,2	- 13,1	-23,6%
RP	EC / Doctorants	112,1	128,6	16,5	14,7%
	Ressources Propres	167,4	170,8	3,4	2,0%
	Total	2 015,1	2 030,1	14,9	0,7%

L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

Zoom sur la MSE

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 859,3 ETPT**. Cette moyenne annualisée est constituée des flux d'emplois prévus sur 2025 ainsi que des effets reports des variations d'effectifs 2024. La prévision augmente de **11,5 ETPT (0,6%°)** par rapport au BR 2024.

Le plafond autorisé d'emploi fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. L'ENS de Lyon consomme 93% des 1983 emplois à sa disposition, 90% en excluant les élèves fonctionnaires stagiaires.

Par ailleurs, les emplois État (1 859,3 ETPT) et sur ressources propres (170,8 ETPT) se cumulent et forment le plafond d'emplois de l'établissement : 2 030,1 ETPT (+14,9 ETPT par rapport au BR).



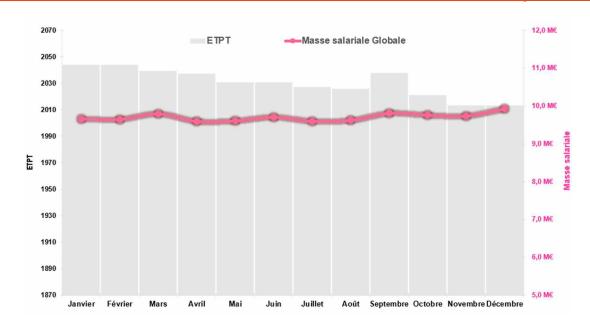


Figure 7 - Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

En moyenne, les dépenses salariales mensuelles de l'établissement s'élèvent à 9,69M€.

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le BI 2025 s'élève à **116 344 638€** pour **2 030,1 ETPT** :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	107 820 086 €	1 859,3
Ressources propres	8 524 552 €	170,9
Total	116 344 638 €	2 030,1



4.4.2 La masse salariale sur ressources propres

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 / BR 2024
Masse salariale ressources propres	6 742 480 €	7 341 216 €	8 498 585 €	8 524 552 €	25 967 €
dont ressources propres globalisées	1 463 368 €	1 657 310 €	1 869 574 €	1 336 268 €	-533 306 €
dont ressources propres fléchées	5 279 112 €	5 683 906 €	6 629 011 €	7 188 284 €	559 273 €

Les dépenses de masse salariale financées sur des recettes propres globalisées sont évaluées à 1,3M€ au budget initial 2025.

Elles comprennent notamment les rémunérations des **jurys du concours d'entrée pour environ 707k€**, en hausse de +57k€ par rapport à la prévision 2024. Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les structures de recherche.

Les dépenses de masse salariale sur les ressources propres fléchées sont inscrites à hauteur de **7,2M**€ au BI 2025.

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 /BR 2024
ANR PIA IDEX	347 993 €	108 665 €	0€	0€	0€
ANR PIA hors IDEX	272 218 €	470 256 €	1 031 081 €	1 791 089 €	760 007 €
Total ANR PIA	620 211 €	578 921 €	1 031 081 €	1 791 089 €	760 007 €
ANR hors PIA	1 766 714 €	2 638 998 €	2 582 683 €	2 745 958 €	163 275 €
Union Européenne	1 046 635 €	1 114 950 €	1 362 893 €	1 336 115 €	-26 778 €
Région	323 586 €	127 667 €	137 312 €	73 400 €	-63 912 €
Autres	1 521 965 €	1 223 371 €	1 515 043 €	1 241 723 €	-273 320 €
Masse salariale fléchée	5 279 112 €	5 683 906 €	6 629 011 €	7 188 284 €	559 273 €

Les recrutements de contractuels financés sur contrats fléchés voient leur volume augmenter pour le BI 2025, à hauteur de 158 ETPT.

Dans le cadre du projet **SFRI** de la Vice-Présidence Etudes (VPE), a été prévue la continuité des 2 thèses démarrées en 2024 sur l'année entière ainsi que 5 nouvelles thèses à démarrer à la rentrée universitaire 2025, de façon à prévoir progressivement la programmation des 13 thèses allouées sur le financement global.

En complément, une enveloppe estimée à 50k€ en heures complémentaires / vacations d'enseignement doit permettre de couvrir une partie des décharges, une autre partie devant être financée sur le Fonds Enseignement qui doit être mis en place sur 2025 à la VPE.

Enfin, financé sur une partie des couts indirects de la SFRI, il est budgété le salaire sur l'année pour un CDD dédié à la gestion du projet. De la même façon, et toujours à la VPE, sur le projet



QuantEdu France, les 3 thèses commencées se poursuivent sur l'année entière, et le démarrage d'une nouvelle bourse de thèse à la prochaine rentrée est prévue.

En Recherche, les plus grosses enveloppes de salaire prévues se retrouvent sur les financements européens (1 333k€ sur 14 projets, dont 800k€ pour les seuls ERC), les Investissements d'Avenir (1 424k€ pour 24 projets PEPR, EQUIPEX et IDEMO), et l'ANR (2 746k€ sur répartis sur 80 contrats ANR), et enfin les Fondations médicales ou internationale SIMONS (630k€).

En termes de répartition, les recrutements sur contrats fléchés concernent très majoritairement la Recherche (98%). Sur ce secteur, 75% de la population est constitué de chercheurs, doctorants et post-doctorants travaillant sur les projets de recherche, 22% sont des personnels administratifs ou techniques (BIATSS), et le reste se répartit entre les vacations et les rémunérations accessoires (primes notamment).



5. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	Écarts BI 2025 / BR 2024
Résultat	-813 475 €	-4 257 289 €	-3 242 274 €	-5 077 609 €	-1 835 335 €
CAF / IAF	2 543 033 €	-1 038 829 €	-233 316 €	-943 699 €	-710 383 €
Fonds de roulement	20 497 788 €	13 562 139 €	9 560 136 €	6 356 353 €	-3 203 783 €
Solde budgétaire	668 203 €	-8 097 086 €	-3 740 101 €	-7 667 460 €	-3 927 359 €
Trésorerie	34 177 747 €	27 075 712 €	23 629 553 €	15 647 693 €	-7 981 860 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie se calculent en prenant comme niveau de départ celui du dernier acte budgétaire voté. Ainsi pour construire le BI 2025, ce sont les données du BR 2024 et non de la prévision d'atterrissage 2024 qui ont été prises en compte. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.



Indicateurs et ratios budgétaires

5.1.1 Le solde budgétaire du BI 2025

De quoi parle-t-on?

Le solde budgétaire correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est déficitaire au budget initial 2025 : 7 667 460€.

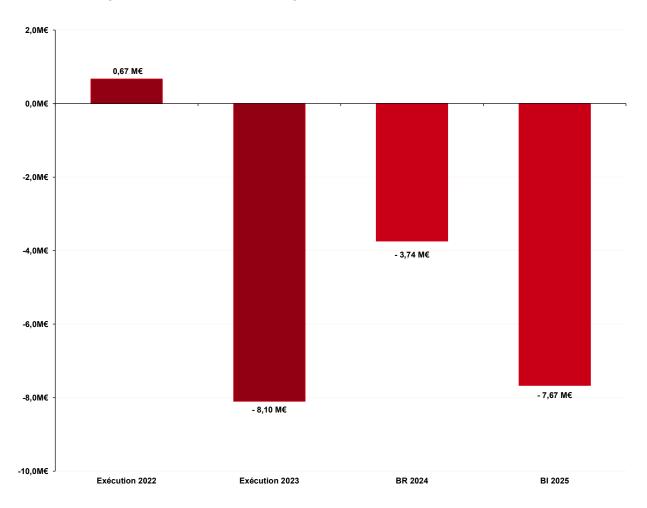


Figure 12 : évolution du solde budgétaire depuis le compte financier 2022 (données prévisionnelles en 2024 et 2025)

Le solde budgétaire structurel concerne l'activité annuelle de l'établissement, hors contrats de recherche et formation fléchés. Ce solde structurel est déficitaire de 5,6M€ au BI 2025. Il comprend entre autres les dépenses récurrentes, les dépenses énergétiques et les mesures salariales gouvernementales (revalorisations du point d'indice, hausses du SMIC...) compensées partiellement par l'Etat, mais aussi les investissements qui ne sont pas financés par des ressources externes (et donc sur moyens établissement).



Le **solde budgétaire conjoncturel** regroupe l'ensemble des contrats de recherche et de formation fléchés de l'établissement. La pertinence d'isoler au sein du solde budgétaire de l'École la part relative de ces opérations non récurrentes permet de mieux décomposer la formation du flux de trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations et de les piloter. Le solde budgétaire conjoncturel des opérations pluriannuelles fléchées est déficitaire de **2,1M€** au BI 2025 comme constaté dans l'annexe budgétaire n°8. Ces opérations fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

5.1.2 La trésorerie du BI 2025

De quoi parle-t-on?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (compte financier de classe 5).

Le BI 2025 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 7,98M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à 15,65M€ fin 2025 soit **37 jours** (supérieur au seuil prudentiel de 30 jours). Dans son courrier du 6 novembre 2023, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a précisé aux établissements que le niveau de trésorerie pourra être temporairement abaissé en-dessous du seuil prudentiel de 30 jours.

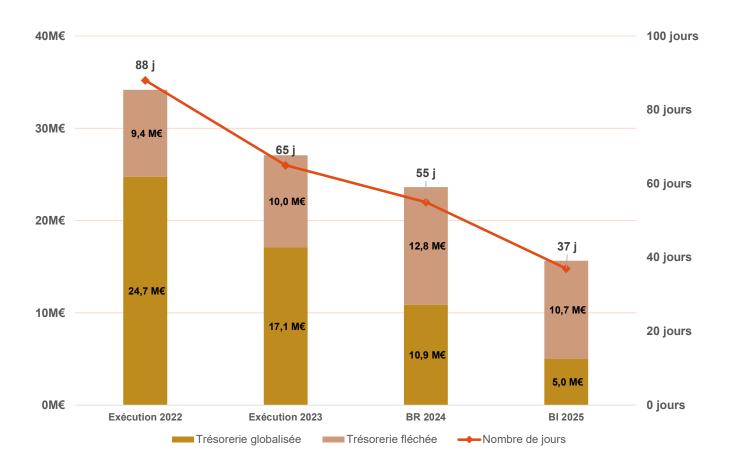
Ce montant est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie prévisionnel au 31/12/2024 estimé lors du budget rectificatif, pour un montant de 23,63M€.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, le prélèvement de 7,98M€ sur la trésorerie en 2025 s'explique par :

- > un solde budgétaire déficitaire de 7,67M€
- ➤ un décalage déficitaire de 0,31M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers"

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un besoin en fonds de roulement (BFR) de -9,3M€. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement devrait financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.





La trésorerie de l'établissement évaluée à 15,7M€ fin 2025 se répartit entre la trésorerie fléchée pour 10,7M€ et la trésorerie globalisée pour 5M€. La trésorerie fléchée concerne l'ensemble des contrats de recherche et formation fléchés, elle est donc gagée pour ces contrats. La trésorerie globalisée est consacrée à l'activité courante de l'établissement : son niveau est en forte baisse en raison des surcoûts évoqués précédemment.



5.1.3 Les restes-à-payer

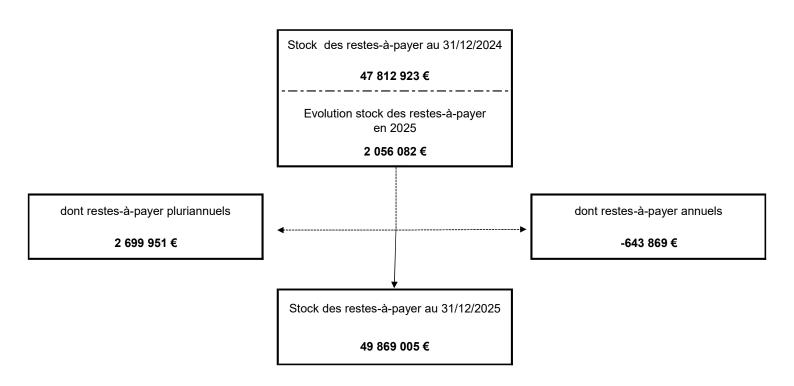
Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2025 pour l'ENS de Lyon est estimé à **49,9M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Les restes-à-payer relatifs au **loyer du contrat de partenariat** s'établissent à **23,2M**€ soit **47**% du volume total des restes-à-payer de l'établissement. Jusqu'à 2024, ils apparaissaient dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles. Ce n'est plus le cas dès le budget 2025 car le tableau 9 ne doit faire apparaitre que les opérations pluriannuelles de recherche, de formation continue, d'enseignement et de PPI ; l'École se met en conformité afin de préparer le passage à INFINOE (nouvel infocentre des organismes publics nationaux qui devrait être déployé en 2025).

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les autres volumes de restes-àpayer par catégorie. La catégorie des contrats d'enseignement inclut les **reversements CDSN** qui représentent **17,4M€** de restes-à-payer soit **35%** du volume total.





5.1.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

5.1.4.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
76,8%	72,4%	74,1%	75,2%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

5.1.4.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
5,1%	5,7%	5,4%	4,3%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

5.1.4.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
5,9%	9,5%	2,2%	1,8%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus en 2025 est en diminution. Cela signifie que l'établissement a moins d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, ce qui s'explique par les engagements des reversements CDSN qui s'apurent depuis 2023.



5.1.4.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
122,4%	97,0%	109,7%	114,4%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que le loyer du contrat de partenariat.

5.1.4.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des reste-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
17,7%	12,8%	12,9%	12,4%

Le taux diminue depuis 2023. L'établissement rattrape notamment son retard sur les dépenses liées aux reversements CDSN, dont de nombreuses conventions sont inscrites en charges-àpayer en année N-1 et sont dénouées l'année suivante.



5.2 Indicateurs et ratios comptables

5.3.1 Le résultat du BI 2025

De quoi parle-t-on?

Le résultat net comptable correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul: = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) - Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le contexte financier évoqué précédemment entraîne une prévision d'un compte de résultat déficitaire de 5 077 609€.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 165,1M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 170,2M€.

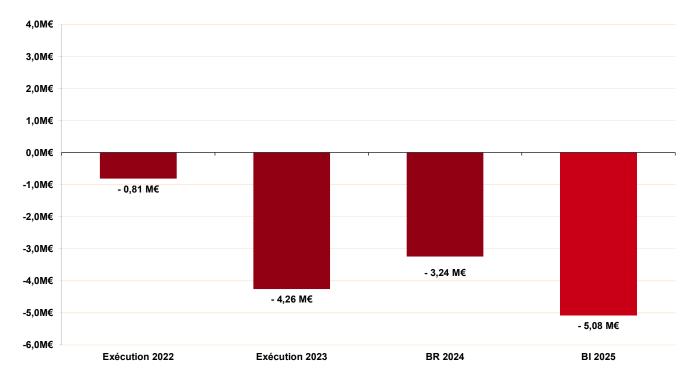


Figure 13 : évolution du résultat depuis le compte financier 2022 (résultat prévisionnel en 2024 et 2025)

Pour rappel, l'ENS de Lyon subit des déficits successifs depuis l'exercice 2022 :

un déficit de 0,81M€ en 2022 s'expliquant par la revalorisation du point d'indice et des hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement,



- un déficit de 4,26M€ en 2023 qui résultait de l'explosion des dépenses énergétiques entraînant un surcoût de 2,03M€, ainsi que du poids des mesures salariales compensées partiellement telles que les hausses cumulées du SMIC, les revalorisations indiciaires et les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat générant un surcoût à hauteur de 2,24M€,
- un déficit prévisionnel de 3,2M€ au BR 2024 trouvant son origine dans les surcoûts des dépenses énergétiques pour 1,8M€ et des mesures salariales partiellement compensées pour 2,1M€.

Le budget initial 2025 prévoit un déficit de 5,1M€ qui s'explique par :

- + 1M€ de dépenses énergétiques par rapport à l'année de référence 2021. Ces coûts, pèsent sur la section de fonctionnement et sont la conséquence de la hausse exponentielle des tarifs observée depuis 2022. Ce surcoût diminue en comparaison des 2 années précédentes mais demeure significatif. L'établissement maîtrise ses consommations grâce à son plan de sobriété et les actions menées auprès des structures les plus consommatrices d'énergie.
- + 2M€ de dépenses salariales liées à des mesures qui ne sont pas à l'initiative de l'établissement dont :
 - o 1M€ de surcoût résultant des hausses successives du SMIC qui concernent principalement les rémunérations des élèves normaliens
 - 1M€ de surcoût dû aux revalorisations 2022 et 2023 du point d'indice et à la revalorisation de +5 points des grilles de rémunération

Le surcoût de l'ensemble de ces charges énergétiques et salariales s'élève à 3M€.

Le déficit prévisionnel du compte de résultat se mesure également par le glissement vieillesse technicité dit **GVT** qui progresse mécaniquement 400 k€/an en moyenne depuis la dernière compensation en 2018, et dont l'effet cumulé impacte au total la masse salariale pour 2,8M€ au budget 2025.

Il est également à noter que l'**organisation du concours d'entrée** génère un surcoût de **0,5M€** à la charge de l'École, qui bénéficie d'une dotation du MESR de seulement 0,5M€ et génère des recettes propres de 0,1M€ pour des dépenses 2025 évaluées à 1,1M€.

La charge d'amortissement non neutralisée représente un total de 4,1M€ sur la section de fonctionnement au BI 2025. Elle augmente de 0,7M€ par rapport à la prévision du BR 2024. Cette hausse s'explique par la sortie des travaux et du matériel non complètement amortis du gymnase et de la résidence Debourg, du fait des travaux portés par le CROUS qui vont commencer à l'été 2025. Elle s'explique également par la prise en compte des annuités complètes des acquisitions réalisées par l'établissement avant 2025, mais aussi en tenant compte d'une durée d'amortissement alignée sur celle des contrats, lorsque ceux-ci financent l'amortissement plutôt que l'achat de l'équipement.



L'inflation constante depuis plusieurs années fait augmenter mécaniquement les charges de fonctionnement, sans que la dotation de SCSP ne soit augmentée en conséquence.

Le tableau ci-dessous recense le cumul des surcoûts non compensés et pris en charge par l'établissement depuis 2021. Ce sont ainsi plus de 13,5M€ de coûts supplémentaires que l'ENS de Lyon a dû supporter depuis 2021 et qui ont contribué à la dégradation des indicateurs.

	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BR 2024	BI 2025	TOTAL cumulé des surcoûts à la charge de l'établissement depuis 2021
Fluides			2 034 603 €	1 785 000 €	954 952 €	4 774 555 €
Primes pouvoir d'achat			1 095 838 €			1 095 838 €
SMIC	113 000 €	654 818 €	713 747 €	1 005 439 €	1 005 439 €	3 492 443 €
Mesures indiciaires		1 571 723 €	428 746 €	1 115 647 €	1 035 647 €	4 151 763 €
	113 000 €	2 226 541 €	4 272 934 €	3 906 086 €	2 996 038 €	13 514 599 €



5.3.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2025

De quoi parle-t-on?

La **capacité d'autofinancement** (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive):

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une insuffisance d'autofinancement de 943 699€ au BI 2025.

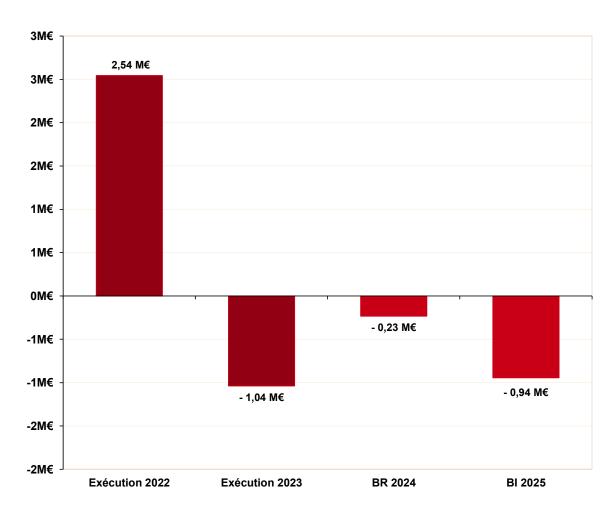


Figure 14 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2022 (CAF prévisionnelle en 2024 et 2025)



Cette insuffisance d'autofinancement découle du résultat prévisionnel déficitaire. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que cette insuffisance d'autofinancement entraîne « mécaniquement » une diminution des ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon ne peut donc pas couvrir l'ensemble de ses emplois (=dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

5.3.3 Le fonds de roulement du BI 2025

De quoi parle-t-on?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Le résultat déficitaire et l'insuffisance d'autofinancement ont une répercussion sur le fonds de roulement de l'établissement qui ne peut pas couvrir l'ensemble de ses emplois par ses seules ressources.

Pour rappel, le fonds de roulement a été prélevé de 1,22M€ en 2022, de 6,95M€ en 2023 et devrait l'être à hauteur de 3,98M€ au BR 2024 en raison principalement des charges exogènes supplémentaires : surcoûts énergétiques et mesures salariales gouvernementales partiellement ou non compensées par le MESR.

L'ENS de Lyon est contrainte de prévoir un nouveau prélèvement sur son fonds de roulement au BI 2025 : 3,2M€. Dans la continuité des deux exercices précédents, ce prélèvement est nécessaire afin d'absorber les surcoûts énergétiques et les mesures salariales partiellement compensées venant se cumuler avec les précédentes.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement est ainsi évalué à 6 356 353€ au 31/12/2025 soit 15 jours de fonctionnement.

Dans son courrier du 6 novembre 2023, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a précisé aux établissements que le niveau de fonds de roulement pourra être temporairement abaissé en-dessous du seuil prudentiel de 15 jours.

Avec une prévision de 15 jours de fonctionnement fin 2024, l'ENS de Lyon continue de faire face à une situation inédite, qui mobilise toute l'attention de l'établissement.



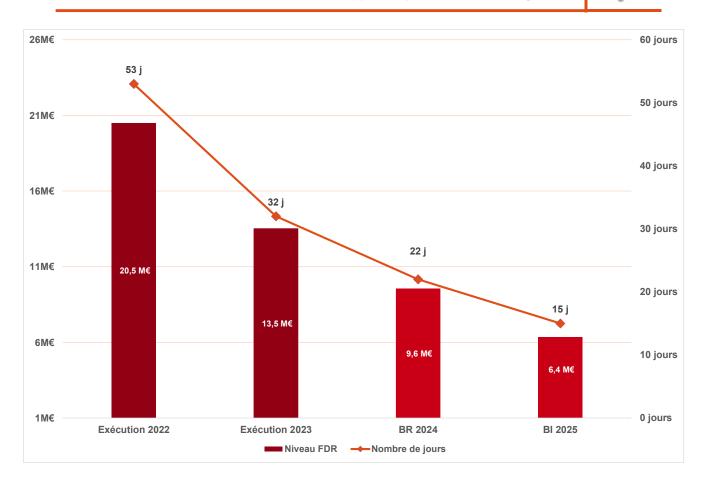


Figure 15 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2022 (prévisions en 2024 et 2025)

Cette conjoncture exceptionnelle rend quasi inexistant le fonds de roulement mobilisable pour des projets d'investissement pluriannuels.

L'École n'a pas d'autre choix que de contenir ses investissements (hors contrats de recherche et formation fléchés) et de rechercher des financements pour pouvoir lancer les opérations notamment immobilières, qui sont nécessaires au maintien des infrastructures et essentielles à la conduite des missions de l'École dans les années à venir.



5.3.4 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

5.3.4.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
27,2%	26,9%	26,2%	25,6%

Le poids des charges de fonctionnement est élevé depuis 2017 en raison du transfert de l'Etat des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse. Depuis 2022, le surcoût des charges énergétiques est venu également augmenter ce ratio qui tend à la baisse en 2025.

5.3.4.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
17,1%	17,8%	18,9%	14,5%

Les ressources propres encaissables représentent 14,5% des produits encaissables au BI 2025. La dépendance de notre établissement aux financements de l'Etat demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale ressource de l'École.



5.3.4.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
-0,6%	-2,7%	-2,0%	-3,1%

Cet indicateur est négatif en 2025, comme en 2022, 2023 et au BR 2024. Il se situe sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire.

5.3.4.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
73,4%	73,8%	73,8%	75,0%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 76% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'Etat augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les reversements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

5.3.4.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2022	2023	BR 2024	BI 2025
1,8%	-0,7%	-0,2%	-0,6%

Le taux d'autofinancement prévu au BI 2025 est négatif comme en 2023 et au BR 2024, ce qui est la conséquence du résultat déficitaire. Ce taux dépasse les seuils de vigilance et d'alerte.



6. Annexes réglementaires : liasse budgétaire

Annexe 1 : tableau des emplois

232,3 337,6 43,9 123,7 5,175 570,9 403,9 887,7 2 030,1 NOMBRE D'EMPLOIS **EN ETPT** 2030,1 128,6 42,2 128,6 170,8 42,2 170,8 **AUTRES EMPLOIS** EN ETPT 232,3 81,5 1,0 209,0 403,9 43,9 **EMPLOIS – ARTICLE L712-9** 442,3 7,788 529,3 859,3 1983 EN ETPT PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET INITIAL 2025 TITULAIRES TITULAIRES 8 딩 8 딩 NATURE DES EMPLOIS PLAFOND DES EMPLOIS FIXÉS PAR L'ÉTAT **NON PERMANENTS NON PERMANENTS ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES** PERMANENTS PERMANENTS SOUS TOTAL BIATSS **AUTRES EMPLOIS** SOUS TOTAL EC ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS -CHERCHEURS, CHERCHEURS CATEGORIES D'EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS



6.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires

Autorisations budgétaires Budget initial

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Budget N-1 (dernier de BR voté)	rnier BR ou le BI si pas oté)	Montants prévision d'exécution N-1	n ď exécution N-1	Montants Budget initial N	get initial N	Montants Budget N-1 (demèr BR ou le BI si pas de BR vdé)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
	Æ	СР	AE	ಹಿ	Æ	ಕಿ				
Personnel	115 801 698	115 801 698	115 000 000	115 000 000	116 344 638	116 344 638	142 668 556	143 109 528	140 097 319	140 097 319 Recettes globalisées
dont contributions employ eur au CAS Pension	32 255 546	32 255 546	32 255 546	32 255 546	33 047 125	33 047 125	130 835 352	130 935 352		130 612 964 Subvention pour charges de service public
							0	0	0	Subvention pour charges d'investissement
							0	2 000	0	Autres financements de l'Etat
							169 176	169 176		105 000 Fiscalité affectée
Fonctionnement	t 41 131 074	40 396 193	39 500 000	38 000 000	37 101 938	38 294 080	4 279 074	4 700 000	3 502 604	3 502 604 Autres financements publics
							7 384 954	7 300 000		5 876 751 Recettes propres
Intervention										
							15 984 055	13 050 000		12 172 953 Recettes fléchées*
							0	0	0	Subvention pour charges d'investis sement fléchée
							832 772	220 000		40 695 Autres financements de l'Etat fléchés
Investissement	t 4 970 925	6 194 821	4 500 000	2 850 000	8 547 238	5 299 014	13 983 516	11 500 000	11 397 893	11 397 893 Autres financements publics fléchés
							1 167 767	1 000 000		734 365 Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	161 903 697	162 392 712	159 000 000	158 850 000	161 993 814	159 937 732	158 652 611	156 159 528		152 270 272 TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	0		0		0		3 740 101	2 690 472		7 667 460 SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



OUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ature du budget (BP, BA)

1 956 876 9 243 783

1 953 639

6 638 192

3 190 889

8 183333

9 243 734 8 169 981 2 824 406

11 414 480 59 529 317 2 316 969

> 58 948 754 2 186 913

6.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

6 556 897 8 426 106 3 200 655 6 659 187

6 556 897 11 525 240

19 250 703

1 552 967

1 552 967 19 313 438

19 313 438

Dépenses par destination et recettes par origine Tableau 3 - MESR

BI/BR N°	BI 2025								
Date exécutoire	01/01/2025								
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon	vérieure de Lyon							
Niveau d'agrégation	Détaillé								
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)	(BP)							
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
Tableau des dépenses par destination (obligatoire)									
					Dépenses de l'organisme	l'organisme			
Budget	Pers	Personnel	Fonctionnement	nement	Intervention (le cas échéant)	ntion théant)	Investissement	sement	
	AE	Ф	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue (a) $+$ (b) $+$ (c)	25 659 281	25 659 281	14352 620	13 807 405	0	0	105 207	105 207	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	1137 467	1137 467	415 500	415500					
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	18 090 351	18 090 351	1117 880	1 117 880			105 207	105 207	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	6 431 463	6 431 463	12819240	12 274 025					
D105 - Bibliothè ques et documentation	5 526 399	5 526 399	1018 498	1 018 498			12 000	12 000	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biote chnologie et santé	4 247 990	4 247 990	2324500	2 365 091			4 952 750	1 813 025	
DJO7 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanot echnologies	2 733 770	2 733 770	437 119	446885			20 000	20 000	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 894 535	4 894 535	1143 818	1 154 813			599 839	609 839	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		0							ı
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 450 968	1 450 968	365 171	368408			137 500	137 500	ı
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	8 275 727	8 275 727	951 707	951756			16 300	16 300	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 442 088	4 442 088	3 000 433	3 013 785			727 460	727 460	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 611 543	2 611 543	142 863	196693			70 000	70 000	
D114 - Immobilier	1 645 761	1 645 761	7359918	8 304 892			1 632 382	1 463 827	
D115 - Pilotage et support	23 605 065	53 605 065	5 099 889	5 760 452			243 800	163 800	
Étudiants	1 251 511	1 251 511	905 402	905 402	0	0	30 000	160 056	
D201 - Aides directes aux étudiants	108 200	108 200	581 802	581802					
D202 - Aides indirectes		0							
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 143 311	1 143 311	323 600	323 600			30 000	160 056	
Total	116 344 638	116 344 638	37 101938	38 294 080	0	0	8547 238	5 299 014	

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

						Recettes de l'organisme					
			Recettes	Recettes globalisées				Recettes fléchées	échées		Total
Budget	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres finan cements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges charges d'investissement l'Et fléchée	res financement de l'Etat fléchés	Autres financement de Autres financements l'Etat fléchés publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	130 612 964										130 612 964
Drots d'incaption						000 629					000 6/9
Formation continue, diplômes propres et VAE						145 000					145 000
Taxe d'apprentisage						40 000					40 000
Contrats et prestations de recherche hors AMR						684 117				21 629	705 746
Valorisition						100 000					100 000
ANR investissements d'avenir					20 000				4 411 918		4 461 918
ANR hors investissements d'avenir					1348920				3 666 082		5 015 002
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région									713748		713 748
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									1 933 625		1 933 625
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres					2 090 684	3 000		40 695	672 520		2 806 899
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs										712 736	712 736
Autres recettes				105 000	13 000	4 225 634					4 343 634
Total	130 612 964	0	0	105 000	3 502 604	5 876 751	0	40 695	11 397 893	734 365	152 270 272

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur



6.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

Equilibre financier Budget initial

Ecole normale supérieure de Lyon

15/10/2024 11/01/2025

Date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté

Date exécutoire

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Niveau d'agrégation

Etablissement

	BESOINS					FINANCEMENTS	
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
Solde budgetaire (deficit) (D2)*	3 740 101	2 690 472	7 667 460	0	0	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dort solde budgétaire budget principal	3 740 101	2 690 472	7 667 460				dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget annexe							dont solde budgétaire budget annexe
dont solde budgétaire budget du SAIC							dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire BAI							dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire SIE							dont solde budgétaire SIE
dort (à personnaliser le cas échéant)							dont (à personnaliser le cas échéant)
Remboursements d'empunis (capital) ; Nouveaur prêts (capital) ; Dépôts et cautonnements (b1)	205 000	205 000	205 000	205 000	205 000		Nouveaux emprunts (capital); 205 000 [Septor secretion nements of profests et caution nements (pt2)]
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 753 354	4 753 354	3 972 571	5 047 296	5 047 290		3 658 171 Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact régatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D≻(6.1)+(c1)+(c1)	8 698 455	7 648 826	11 845 031	5 252 296	5 252 290		3 863 171 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0	0	0	3 446 159	2 396 536	7 981 860	7 981 860 PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	2 760 103	926 048				2 098 800	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorene non fléchée (d)	0	0	0	6 206 262	3 322 584	5 883 060	5 883 060 dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 698 455	7 648 826	11 845 031	8 698 455	7 648 826		11 845 031 TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant is su du tableau "Autorisations budgétaires" (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

Opérations pour compte de tiers

Budget (BI/BR n°)	BI 2025
Date exécutoire	01/01/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

présenter bous les regroupements d'OPCT paramètrés par vos soins dans "gfc.Compto » Gestion des codes opérations pour compte de tiers". Le regroupement "TVA - OPCT pour tous les flux de trésorenie de TVA "est réglementaire, obligatoire, unique et non modifiable (source DGFP) : il est donc "verouillé" et figure d'office dans la maquette d'OPCT), sur lequel N comptes comptables ont normalement digià été rattachés par vos soins dans "gyf- Compto > Gestion du plan de compto". Votre tableau finalisé doit *Le bouton "Ajouter un regroupement d'opérations " , permet d'ajouter un nouveau regroupement d'opération pour compte de tiers (nouveau couple "code)libellé"

Créer un "regroupement d'opération pour compte de tiers" pour chacune des lignes de votre TBS actuel. Aussi, bien distinguer :

*Le bouton "+" en bout de ligne : permet seulement d'ajouter un n° de compte supplémentaire au sein du regroupement d'opération pour compte de tiers concerné. Votre fichier finalisé devra donc comporter autant de lignes qu'il y a de comptes rattachés à un regroupement d'OPCT dans gfc-Compta.

Ajouter un regroupement	d'opérations

_				

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)		
, TVA	445	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	3 000 000	2 700 000	+	
Bourses aide à la mobilité internationale 4671		AMI	000 09	45 600	+	
Inscriptions banque d'épreuves littéraire 47312	47312	138	000 +99	900 4000	+	
Retraite additionnelle de la fonction pub 47311	47311	RAFP	10 000	10 000	+	
Reversements partenaires - contrats de 4675		Reversements	238 571		+	
Reversements partenaires - contrats de 4434		Reversements		238 571	+	
	TOTAL	AL .	3 972 571,00	3 658 171,00		

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"



OUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

-3 203 783 4 778 077 -7 981 860 6 356 353 -9 291 340 15 647 693

TABLEAU 6 Situation patrimoniale Budget initial

Budget	Budget Initial
Date exécutoire	01/01/2025
Date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté	15/10/2024
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

			Compte de résultat prévisionnel	évisionnel			
CHARGES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montal
Personnel	114 371 710	113 771 710	114 923 612	Subventions de l'Etat	131 404 701	131 504 701	
dont charges de pensions civiles"	32 255 546	32 255 546	33 047 125	Fiscalité affectée	169 176	169 176	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 767 352	49 114 984	55 269 040	Autres subventions	13 779 083	13 069 083	
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	15 543 828	15 583 828	
TOTAL DES CHARGES (1)	164 139 062	162 886 694	170 192 652	TOTAL DES PRODUITS (2)	160 896 788	160 326 788	
Résultat prévisionnel : bé néfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	3 242 274	2 559 906	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	164 139 062	162 886 694	170 192 652	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4) (4)	164 139 062	162 886 694	

Calcul de la capacité d'autofinancement

Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

13 964 821 20 098 656 165 115 043 5 077 609 170 192 652

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	-3 242 274	-2 559 906	-5 077 609
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 002 800	9 002 800	15 952 305
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	400 000	440 000	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	5 593 842	5 593 842	11 818 395
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-233 316	409 052	-943 699

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

SIOTIGNE	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants
Insuffisance dautofinancement	233 316	0	943 699	Capacité d'autofinancement	0	409 052	
Investissements	5 718 305	5 718 305	4 667 569	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 954 903	1 954 903	
				Autres ressources	12 562	12 562	
Remboursement des dettes financières	205 000	205 000	205 000	Augmentation des dettes financières	205 000	205 000	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 156 621	5 923 305	5 816 268	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 172 465	2 581 517	
Augmentation du fonds de roulement $(7) = (6)$ - (5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	3 984 156	3 341 788	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1 (Bl ou BR)	Montants prévision d'exécution N-1 (estimation ou dernier BR)	Montants Budg
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-3 984 156	-3 341 788	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-537 997	-945 252	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-3 446 159	-2 396 536	
Niveau final dr FONDS DE ROULEMENT	9 560 136	10 202 504	
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROUL EMENT	-14 069 417	-14 476 672	
Niveau final de la TRESORERIE	23 629 553	24 679 176	



6.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

	janvier	février	mars	avril	mai	niuį	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAI Variatior trésorerie ar
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	23 629 553	46 409 731	36 495 762	26 423 309	45 563 261	35 242 733	22 21 8 799	53 792 173	43 751 036	30 256 660	39 750 573	27 222 012	430 755
EMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	32 709 640	1 130 888	769 695	33 483 931	1 083 176	521823	46 853 706	532 808	123 996	20 415 876	525 593	1 946 186	140 (
Subvention pour charges de service public	32 653 241			32 653 241			45 714 537			19 591 945			130 (
Subvention pour charges d'investissement													
Autres financements de l'État													
Fiscalité affectée	52 500						52 500						
Autres financements publics		603 278	540 800	166 711	643 000	103 000	763 564	244 972	000 09	28 000	93 279	226 000	3 (
Recettes propres	3 899	527 6 10	228 895	663 979	440 176	418823	323 105	287 836	63 996	765 932	432314	1 720 186	2 9
Recettes budgétaires fléchées	1 550 714	453 844	1 118 095	457 793	632 462	1 320 484	238 984	52 291	908 395	2 395 851	1 757 731	1 286 310	12
Subvention pour charges d'investissement fléchée													
Autres financements de l'État fléchés									40 695				
Autres financements publics fléchés	1 527 736	448 844	1 021 779	129 562	632 462	1 215 959	238984	52 291	857 665	2 307 386	1 678 915	1 286 310	11:
Recettes propres fléchées	22 978	2 000		328 231	0	104 525	0	0	10 035	88 465	78 816	0	
Opérations non budgétaires	662 417	1 215 028	50 721	30 692	541 886	47 336	21796	549 818	899 98	19 933	557 558	79 316	3.6
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	7 735	2 0 97	0	1 048	0	337	409	134 837	53 915	3 539	361	723	.,
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	654 682	1 212 931	50 721	29 644	541 886	47 000	21388	414 981	32 753	16 395	557 197	78 594	3(
TVA encaissée		956 075	48 288	29 644	205 098	47 0 00	21388	410 952	31 247	15 638	556 267	78 402	2
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	654 682	256 856	2 433	0	36 788	0	0	4 029	1 506	756	929	191	
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													
Autres encaissements d'opérations non budgétaires													
A. TOTAL	34 922 770	2 799 760	1 938 511	33 972 417	2 257 524	1 889 643	47 114 486	1 134 917	1 119 060	22 831 660	2 840 882	3311812	156
EMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 024 603	11 567 181	10 77 1 516	13 057 905	11 217 729	12 345 061	13 979 675	10 042 312	12 893 267	11 824 924	13 862 696	13 079 111	145 (
Personnel	9 034 924	9 019 184		8 991 346	8 983 118	9 069 993	9 004 312	9 036 795	9 178 279	9 166 236	9 173 587	9 309 298	109
Fondionnement	1 842 107	2 380 335	1 482 551	3 850 229	2 018 236	3 175 564	4 444 256	937 048	3 502 590	2 458 747	4 529 587	3 112 905	33
Intervention													
Investissement	147 572	167 662	99 683	216 330	216 374	99 504	531 106	68 469	212 397	199 941	159 521	826 908	2
Dépenses liées à des recettes fléchées	942 821	916 988	1 095 651	1 258 534	1 101 963	2 031 395	1 240 989	989 479	1 326 794	1 187 901	1 07 2 941	1 106 286	14.
Personnel	615 497	619377	596 462	592 033	614 550	626 398	584 139	574 100	620 800	582 561	554646	607 721	
Fondionnement	206 929	195 459	281 998	575 503	310 352	586 059	399913	211 053	351 920	553 358	509 442	377 938	4
Intervention													
Investissement	120 395	102 162	217 191	266 06	177 062	818 939	256 937	204 327	354 074	51 982	8 853	120 627	2 (
Opérations non budgétaires	175 168	229 550	143 797	516 025	258 360	537 121	320449	144 264	393 374	324 923	433805	700 733	4
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et caulionnements	10 059	8 802	8 350	0	44 990	52914	63 177	7 693	3 764	1 437	1 906	1 906	.,
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	165 109	220 748	135 447	516 025	213 371	484 207	257 272	136 570	389 610	323 486	431899	698 827	36
TVA décaissée	165 109	215 948	130 647	272 085	198 971	483 007	256 072	136 570	385 610	180 659	260 156	315 166	3 (
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0	4 800	4 800	243 940	14 400	1 200	1 200	0	4 000	142 827	171743	383 661	
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													
B. TOTAL	12 142 592	12 713 730	12 010 964	14 832 464	12 578 052	14 913 577	15 541 112	11 176 055	14 613 435	13 337 748	15 369 442	14 886 131	164
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	22 780 178	-9 913 970	-10 072 453	19 139 953	-10 320 528	-13 023 934	31 573 374	-10 041 137	-13 494 376	9 493 912	-12 528 561	-11 574 319	Ŀ
SOI DE CIMII E (4) + 03	46 400 734	36 405 762	26.423.300	AE 563 261	35 242 733	22 218 700	53 702 173	43 754 036	30.256.680	30 750 573	27 202 042	15.647.603	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	40 409 131	201 689 00	ene 674 07	102 COC CH	35 242 /33	66101777	20 192 113	40 101 000	20 220 000	39 (30 313	21022212	19041 033	



6.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Opérations liées aux recettes fléchées

Budget (BI/BR n°)	BI 2025
Date exécutoire	01/01/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	T0T
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		11 390 507	9 291 707	5 825 880	6 199 514	
Recettes fléchées (b)	55 679 336	12 172 953	10 166 008	6 307 378	2 698 078	87 023
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée						0
Autres financements de l'État fléchés	1 237 768	40 695	72 987	44 500	0	1 395 (
Autres financements publics fléchés	48 849 799	11 397 893	9 844 889	6 177 199	2 606 019	78 875
Recettes propres fléchées	5 591 769	734 365	248 132	85 679	92 059	6 752 (
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	44 288 829	14 271 753	13 631 835	5 933 744	2 666 269	80 792
Personnel						
AE=CP	22 977 872	7 188 284	6 816 389	3 679 773	1 544 406	42 206
Fonctionnement						
AE	11 630 507	4 486 868	3 321 038	2 207 860	1 071 863	22 7 18
dO	11 428 561	4 559 924	3 369 050	2 168 971	1 071 863	22 598
Intervention						
∀F.						0
dO Cb						0
Investissement						
AE AE	9 876 726	5 653 270	303 380	85 000	20 000	15 968
dO Cb	9 882 396	2 523 545	3 446 396	85 000	50 000	15 987
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	11 390 507	-2 098 800	-3 465 827	373 634	31809	6 231 3

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)



Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau des opérations pluriannuelles prévision Tableau 9 - EPSCP

OUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			E E	Autorisations d'engagement	ii.				Credits de paiement			Kestes	ses
Opérations	Montant de l'opération	AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	AE nouvelles ouvertes Total des AE ouvertes en année n pour l'amée n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des amées antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(2)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total contrats de recherche	89 420 546	39 896 054	39 896 054	0	16 025 648	16 025 648	39 729 176	39 729 176	0	12 977 108	12 977 108	33 498 845	3 215 418
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	57 605 729	34 980 384	34 980 384	0	13 797 624	13 797 624	18 084 537	18 084 537	0	13 252 409	13 252 409	8 827 721	17 441 062
Total programmes pluriannuels d'investissement	292 400	122 400	122 400	0	000 0/1	000 0/1	34 680	34 680	0	185 320	185 320	0	72 400
Total	147 318 675	74 998 838	74 998 838	0	29 993 272	29 993 272	57 848 393	57 848 393	0	26 41 4 837	26 414 837	42 326 566	20 728 880
Pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes	uelles par enveloppes :												
Sstotal personnel		278 776 22	22 977 872	0	7 188 284	7 188 284	22 977 872	22 977 872	0	7 188 284	7 188 284	#VALEUR!	0
Ss total fonction nement et intervention	147 026 275	43 313 232	43 313 232	0	17 041 777	17 041 777	26 244 836	26 244 836	0	16 57 7 748	16 577 748	86 671 265	17 532 426
Sstotal investissement	292 400	870734	8 707 734	0	5 763 210	5 763 210	8 625 684	8 625 684	0	2 648 805	2 648 805	-14178544	3 196 454

x
₽
≍
ర
9
œ
•
8

				Financemen	Financements extérieurs	
Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
otal contrats de recherche	89 420 546	0	89 420 246	51 436 134	11113 558	26 870 854
otal contrats de formation continue	0	0	0	0	0)
otal contrats d'enseignement	57 605 729	0	67. 509 7.29	20 931 407	13 496 246	23 178 076
otal programmes pluriannud's d'investissement	292 400	42 400	000 057	250 000	0	
otal	147 318 675	42 400	147 276 275	72 617 541	24 609 805	50 048 929







Suivi des opérations immmobilières

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

6.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

	CP prévus > N+2	(17)			€0
	AE prévues > N+2	(16)			€
Prévision N+1 et suivantes	CP prévus en N+2	(15)			90
Prévision N+1	AE prévues en N+2	(14)			90
	OP prévus en AE prévues en N+2	(13)	72 400 €		72 400€
	AE prévues en N+1	(12)			€

				Prévision N (BI +BR)	(BI +BR)					Restes	sa
ertes les lées res à N	AE consommées les années antérieures à N	AE AE CONSommées reprogrammées AE nouvelles 100 LL des AE CP couserts les CP consommés les années les années les années un ouvertes en Nouvertes en Anthéeures à Natifieures à Natifieur	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	5 E	CP ouver b los CP consormes programmes CP nouveaux TOTAL des CP Rabes a américa les amises ou repordis en ouverts en N ouverts en N d'annéen (Ab)	CP reprogrammés ou reportés en N	CP nouveaux ouverts en N	TAL des CP uverts en N	Restes à payer Restes à sur AE engager en fin consommées d'annéen (AE) en fin d'année	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(3)	$(4) \leftarrow (2) \cdot (3)$	(2)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(8)<=(1)-(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(1)-(3)-(6)	(3)+(6)+(8)-(11)
	122 400 €		170000€	170 000 €		34680€		185320 €	185 320 €	90	72 400 €
	122 400€	90	170 000 €	170 000 €	90	34 680 €	90	185 320 €	185 320 €	90	72 400€

Opération	Nature	Coût total de l'opération
0PE-2022-0011	Travaux aména gement bálment M6	292 400€
101,	TOTAL opérations immobilières	292 400€

_	10		1 10000		 _	 		
vantes	Encaissements prévus > N+2	(52)		€	€0		90	€0
Prévisions en N+1 et suivantes	Encais sements prévus en N+2	(24)		0.6	0€		0€	90
Prévisio	Encaisæments prévus en N+1	(23)		90	90		90	€0

Morbard dos Encaisonmento de N Morbard dos Processonmentos dos ambies Processonmentos de Servicios Processonmentos de Servicios Processonmentos Processonmento			Financemen	Financements extérieurs	
Gis amiss Errassorents Errassorents arbitratres à N présus résisés différences à N (21a) (21a) (21b) (25000 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0 € 0	Montant des	Encaissements	Encaissen	ients de N	Boeloch
(20) (21a) (21b) 2500006 06 06 2500006 06 06 06 2500006 06 06	financements extérieurs	des années antérieures à N	Encaissements prévus	Encaissements réalisés	encaisser
250006 250006 06 06 06 06 06 250006 06 06	(02)	(%)	(51a)	(21b)	22=(18)H(20)- (21a)
25000	250 000 €	250 000 €			
06 06 06 06 350 06 06 06 06 06 06 06 06 06 06 06 06 06	250000€	250 000 €	90	90	96
280006 06 06	90	€0	90	90	90
250 000 € 0 €	€0	90	90	0.6	€
	250 000 €	250 000 €	€	90	90

Reste à notif	(19c)					€0					€0	90				€0	90
Montant notifé N Reste à notif	(19b)	250 000 €				250 000 €					90					0€	250 000€
Montant notfile <	(198)					€0					€					90	€0
Montant de l'opération envisagé	(18)	250 000 €			42 400 €	292 400 €					€					90	300 400€
Nature		Financement de l'Etat	Autres financements publics	Autres financements	Préièvement sur la trésorenie	Total Opération 1	Financement de l'Etat	Autres financements publics	Autres financements	Prélèvement sur la trésorenie	Total Opération 2	Financement de l'Etat	Autres financements publics	Autres financements	Préièvement sur la trésorenie	Total Opération 3	TOTAL
Opération			Travaux aménagement	bátiment M6				٠	-				٠	>			

- Poids des opéra	Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement	E			
	Amées antérieures à N	Amée N	Année N+1	Année N+2 Années	Amées
vax aménagenert mert Mô	302 512	185320€	72400€	90	90
0	90	90	90	90	90
0	90	90	90	90	90

≡.	
₽	
5	
2	
≝.	
3	
8	
=	
D	
3	
2	
Б	
5	
3	
=	
8	
=	
Ξ.	
×	
Ë	
2	
ಕ	
Б	
₹	
_	
5	
- roms des oberations sur la mesonene de retablisseme	
2	
5	
L	
•	

6.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles

	Laisser les lignes vides en cas de "type opération" (Formation continue, enseignement) sans opération : ne pas mettre de montant nul	30%						Prévision N (BI + BR)	Roverteis areks Accoomine is Acropropameter on Rovoelecurets TON, 6s & Country and Foundation of Consommeter Country and Foundation of Country and Cou	$(49 \Leftrightarrow (2) \cdot (3)$ (5) $(6) = (4) + (5)$ (7) (8) (9) $\Leftrightarrow (7) \cdot (8)$	00 to
IMPORTANT:	aisser les lignes vides en cas de "typ	> Sinon, votre TB10 sera rejeté par INFINOE				s recettes			Courteiles années AEconsormiées les AEreprogrammées or antérieures à M repondées en M*	(2) (3)	132400
-	el.	^				iement et de					
BI 2025	01/01/2025	Ecole normale supérieure de Lyon				gement, descrédits de pa		Prévision pluriannu elle	Coût total de l'opération	(1)	UF CBC
		Ecole norma	Détaillé	Budget Principal (BP)	DÉLIBÉRANT	ivi par opération (ou par regroupement d'opérations) desautorisations d'engagement, descrédits de paiement et des recettes	Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement	4	O. Nature		pauespani
udget (BI/BR n°)	ife exécutoire	ablissement	eau dagrégation	, BA)	IUR INFORMATION DE L'ORSANE DÉLIBÉRANT	pération (ou par regroupe	on d'autorisations d'engag		Opération		Dépenses d'investissement

E					ı										ı				
Prevision N+1 et	AE prévues en N+2	(14)			2 985 373	1918121	85000	4 988 494			694 400	289 739	0	984139	3 679773	2 207 860	85 000	5 972 633	
	OP prévus en NH1	(13)	72 400	72 400	6227 139	3049 938	3446 396	12723 473			589 250	319 112	0	908 362	681 6389	3369050	3 518 796	13 704 235	
	AE prévues en N+1	(21)			6 227 139	3 001 926	303 380	9 532 445			289 250	6 502 122	0	7 091 372	6819189	9 504 048	303 380	18 623 817	
	TOTAL des CP ouverts en N	(11) = (9) + (10)	185 320	185 330	6 765 634	3 766 489	2 444 965	12 977 108			422 630	12 811 299	18 500	13 252 409	7188 284	16 577 748	2648 805	26414837	
	A covertele arrives Accosomise les Acrosomises les Acrosomises les Acrosomises	(pt)	185 320	1853.20	6 765 634	3 766 489	2 444 985	12 977 1 08			422650	12 8112 99	18500	13 252 4 09	7 188 284	16 577 748	2 648 805	26 414 837	
	CP reprogrammés ou reportés en N*	(8)-(4)=>(6)																	
	CP consommés les années antérieures à N	(8)	34 680	34 680	22438956	8789 901	8500319	39729176			538 916	17454935	90 685	18084 537	22977872	26244 836	8625 684	57 848 393	
(bi + bk)	OP ouverts les années antérieures à N	(2)	34 680	34 680	22 438 956	8 789 901	8 500 319	39 729 176			238 936	17 454 935	90 682	18 084 537	22977872	26244 836	8625 684	57848393	rtk en AF et en CP
Prevision IN (BI + BK)	TOTAL des AE ouvertes en N	(5) + (7) = (9)	170000	170000	6 765 634	3685308	5 5747 10	16 025 648			422650	13 356474	18500	13 797 624	7 188 284	17 041 777	5 763 210	29 993 272	rajstro les éventuels rem
	AE nouvelles ouvertes en N	(5)	170000	170000	6765634	3 685 303	5 574 710	16 02 5 648			42,2650	13 35 6 474	18500	13 797624	7 188 284	17.041777	5 763 210	29 993 2 72	erN-1 cette colonne en
	AE reprogrammées ou reportées en N*	(4) < (2) · (3)																	the aver le comotte financi
	AEconsommées les amée santérieures à N	(8)	122 400	122 400	22 438 956	8 962 450		39 896 054			916 855	34 350 782	989 06	34 980 384	22977872	43313 232	8707734	74998838	fN le cas échéant préses
	AE curertes les années antérieures à N	(2)	122400	122400	22 438956	8 962 450	8 494 648	39 896054			238936	34 350782	9068	34 9803 84	218 776 52	43 313 232	8 707 734	74 998 838	moremier hudest er tilfratif N. je ras érféant mésenté aver le normte financier N-1 nette rohome emesistre les éventuels remits en AF et en CP.
																			Iorsdu
Prevision prunannuelle	Coût total de l'opération	(1)	292 400	292 400		89420546		89420 546				57605 729		57 605 729		147 026 275	292 400	147318675	lec reprogrammations en AF ou en CP de N-1 sur N
	an					ervention			ervention	3		ervention				nt et interventon	-		lec reprogrammation se

Pre	Previsions en N+1 et suivantes	£2
Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaiss ements prévus > N+2
(77)	(22)	(23)
0	0	0
28487		16 154
9286723	5 7493 M	9 940 320
348132	85679	1516045
9 563342	5 834998	11 472 539
44500	44500	21 019 888
558166	427886	1 083 142
602666	472386	22 103 025
72987	44 500	21036037
9 844 889	6177199	11023 462
248132	85 679	1516 045

		Financement de	Encaisse	Encaiss ements des	Encaissement pr
Opération	Nature	l'opération	ann ées ant	années antérieures à N	Z
		(18)	0	(13)	(20)
December of supervice assessed	Financement de l'Etat*	250 000		250000	
Medical diffestion efferti	Autres financements publics**				
(M)	Autres financements***				
	Total P PL1	250 000		250000	
	Financement de l'Etat*	814 103		728768	
Contrats de recherche	Autres financements publics**	80430452		45 115 597	10:
	Autres financements***	8175 991		5 591 769	
Total com	Total contrat de recherche.2	89420 546		51 436134	11
	Financement de l'Etat*				
Contrat de formation continue	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
Total contrat o	Total contrat de formation continue.3				
	Financement de l'Etat*	26805		17 197 205	12
Contrat denseignement	Autres financements publics**	157 2173		3 734 202	-
	Autres financements***				
Total contr.	Total contrat d'enseignement.4	57 605 729		20 931407	13
	Ss to tal fin an cement de l'Etat	51957 095		18 175 973	12
	Ss to tal autres financements publics	87143189		48 849 799	11
	Ss to tal autres financements	8175 991		5 591 769	
	TOTAL	147.2 76.275		72 617 541	24



6.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

	Forctionnement Forcti		INRA		UCBL		A 4
Procedimentary Employs Procedimentary Em	Forctionnement	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois				LYONZ	Autres établissements
Proceditational of Empirical Empirical	Personnel Investissement Fonctionnement Fonctionnem	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois				40 700 €	43 250 €
Enginement Englos Englos	The vestisse are in the vestisse are in the vestisse are in the controller and in the vestisse are in the recognition and in vestisse are in the recognition and in vestisse are in the conclourement in vestisse are in the vestical are in the vestisse are in the vestis are in the vestisse are in the vestis are in	Empois Empois Empois Empois Empois Empois					
Paciente Employ	Personantians Personantians Personantians Personal Investissement Personal	Emplois Empl				51 000 €	230 700 €
Investment Empire Empire	Investiss ement	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois					
Procuposement Emplois Emplois	Forctionnement Investissement Invest	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois					_
Personnel Emplos Emplos	Personnel Investissement Fonctionmennent Fonct	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois					
Invastisement Emplois Emplois	Fortibonnement Fortib	Empois Empois Empois Empois Empois					
Personnent Emplois E	Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement F	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois				_ 8	
Particular Emplos Emplos	Investissement Percontinument Percon	Emplois Emplois Emplois Emplois				200	29 000 €
Processor Emplois Em	Fordionnement Fordionnement Fordionnement Fordionnement Fordionnement Fordionnement Fordionnement Fordionnement Ferotrionnement Ferotrionnement Fordionnement Fordionnemen	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois					
Processor Emplois Processor Emplois Processor Emplois Processor Emplois Processor Emplois Empl	Personnel Investissement Fordionnement Fordi	Emplois Emplois Emplois Emplois Emplois				65 000 €	
Enciporement Empire Empi	Investissement Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement Fersonnel Investissement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement	Emplois Emplois Emplois					
Forcitonment Emplois	Fonctionnement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Porsonnel Investissement Porsonnel Investissement Porsonnel Investissement Porsonnel Investissement Personnel Investissem	Emplois Empl					
Personnel Emplois Em	Investissement Fordiumement	Empois Empois Empois Empois				26 000 €	58 140 €
Investigation of the Continuement Emplois Emplois	Forctionment Forct	Empois Empois Empois					
Personnel Pers	Personnel Investissernent Personnel Investissernent Personnel Investissernent Personnel Personnel Personnel Investissernent Personnel Pers	Empois Empois Empois					
Personnel Emplois Em	Investissement Forztonnement Personnel Investissement Forztonnement Personnel Investissement Investissement Personnel Investissement Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Investisseme	Emplois Emplois				78 000 €	44 000 €
Personnel Emplois Em	Forcitomenent	Emplois Emplois					
Personnel Emplois Em	Personnel Fordiomenent	Emplois Emplois				E0 675 G	J 535 CV
Procediomental Emplois Emplois	Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Investissement Investissement Investissement Investissement	Empois				-	-
Personnel Emplois Em	Fonctionnement Forstionnement Forstonnement Forst	Emplois					
Personnel Emplois Em	Investissement Forntlonnement Forntlonnement Fersonnel Investissement Forntlonnement Forntlonnem	Emplois Emplois					
Personnel Emplois Em	Investissement Personnel Personnel Fonctionnement	Emplois					
Personnel Emplois Em	Fontionnement Personnel Investissement Personnel Pe	Emplois					
Personnel Pers	Investissement Fonctionnement Forctionnement Forctionnement Forctionnement Forctionnement Forctionnement Investissement Forctionnement	Emplois				48 000 €	63 450 €
Trockion ement Emplois Emplois	Forcitomenent						-
Personnel Investissement Emplois Emplo	Personnel Forziconnement Forziconnem						
Transition	Investissement Fordiomenent Fordiomenent Investissement Fordiomenent Personnel Investissement Fordiomenent	0 0 0 0		-			
Personnel Pers	Forsitionment Fo	Emplois					
Personnel	Personnel Forestissenent						
Investissement Emplois Emplois	Investissement Personnel Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Porstonnenent Personnel Investissement Porstonnenent Personnel Investissement Personnel Personnel Investissement Personnel Personne	Emplois					
Forctionnement	Fondtonnement Investissement Fondtonnement Fondtonnement Personnel Investissement Personnel Personnel Personnel Personnel Investissement						
Personnel Emplois Em	Personnel Investissement Forationnement Forationnement Forationnement Forationnement Forationnement Forationnement Investissement Investissement Forationnement Forationnement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Forationnement Personnel Forationnement Forationnement Forationnement Forationnement Forationnement Forationnement			88 700 €	20 000 €		
Investissement	Foncetissenent Foncetisenent Personnel Foncetisenent	Emplois					
Fortichment Emplois 882 000 € Investissement Emplois 30 000 € Fortichment Emplois 30 000 € Fortichment Emplois 180 000 € Fortichment 180 000 € F	Personnel Investissement Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel P						
Personnel Emplois Emplois	Investissement Forztonnement Forztonnement Investissement Investissement Personnel Investissement Porsonnel Investissement Porsonnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Personne	:		862 000 €	170 000 €		215 700 €
Personnel Pers	Forcilonnement Personnel Investissement Forcilonnement	Emplois					
Personnel	Personnel Personnel Investissement Forctionnenent Personnel Investissement Personnel Investissement Porsonnel Investissement Personnel Personnel Personnel Personnel Forctionnenent Personnel Forctionnenent		0 000 00		0000		
Investissement Emplois 180 000 € Forsionel Emplois 180 000 € Investissement Emplois 180 000 € Forsionel 180 00	Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Personnel Investissement Porstonnenent Personnel Investissement Personnel Personnel Personnel Personnel Personnel Personnel Personne	Famolois	30,000 €		2000000		
Forcifornement	Fonctionnement						
Personnel	Personnel Fordiomement Fordiomement Personnel Fordiomement Fordiomement Fordiomement Fordiomement Personnel Fordiomement		180 000 €		25 000 €		
Investissement	Investissement Peroxtonnement Peroxtonnement Investissement Forctionnement Personnel Investissement Personnel Personnel Porsonnel Forctionnement Personnel Forctionnement Forctionnement Forctionnement Forctionnement Forctionnement	Emplois					
Forcitionement	Fonctionnement Personnel Investissement Personnel Investissement Forotcionnement Forotcionnement Forotcionnement Forotcionnement Forotcionnement Forotcionnement Forotcionnement Forotcionnement						
Personnel	Personnel Investissement Fonctionnement Personnel Fonctionnement Fonctionnement Foresonnel						
Investissement	Investisement Forctionnenent Personnel Investisement Forctionnenent Personnel Forctionnenent Forctionnenent Forctionnenent Forctionnenent Forctionnenent	Emplois					
Forctionnement	Forctionnement Personnel Investissement Forctionnement Personnel Investissement Forctionnement Forctionnement			5 000 €		-	
Emplois Emplois Emplois	Personnel Investissement Fondioment Personnel Investissement Fondioment				49 000 €		
Investissement Fonctionment Fo	Investissement Fonctionnement Personnel Investissement Fonctionnement	Emplois					
Fonctionnement	Fonctionnement Personnel Investisement Fonctionnement						
Personnel Emplois	Personnel Investissement Fonctionnement				33 000 €		-
Investissement	Investissement Fonctionnement	Emplois					
Fortionsment	Fonctionnement						
Personnel							
Investisament	Personnel	Emplois			32 500 €		
Forsconnel Emplois	Investissement				0 100		
Personnel	Fonctionnement				88 / 95 €		-
	Personnel	Emplois					

TABLEAU RETRACANT LES MOYENS DES UNITES DE RECHERCHE



6.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

TABLEAU 12 Synthèse budgétaire et comptable

Budget (BI/BR n°)	BI 2025
Date exécutoire	01/01/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Du fait du besoin d'alignement entre le TSBCP et le PAP/RAP, et étant donné que ce dernier ne supporte pas les décimales, <u>toute valeur décimale saisie</u> dans le TSBCP ci-dessous sera automatiquement arrondie à l'entier (inférieur ou supérieur).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			BI 2025
	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur et antérieurs à N	cercices	47 812 923
	2 Niveau initial du fonds de roulement		9 560 136
Niveaux initiaux	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement		-14 069 417
	4 Niveau initial de la trésorerie		23 629 553
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		12 750 204
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		10 879 349
	5 Autorisations d'engagement		161 993 814
	6 Résultat patrimonial		-5 077 609
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)		-943 699
	8 Variation du fonds de roulement		-3 203 783
	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sa impact budgétaire	ins	
	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0
	Variation des stocks	+/-	
	Charges sur créances irrécouvrables	+	
Flux de l'année	Produits divers de gestion courante	т	
	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	4 463 677
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de	+/-	3 433 861
Flux de l'année	l'exercice en cours Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	0 400 001
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	1 029 816
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-7 667 460
	12.a Recettes budgétaires		152 270 272
	12.b Crédits de paiement ouverts		159 937 732
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		314 400
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-7 981 860
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-2 098 800
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-5 883 060
	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		4 778 077
	16 Variation des restes à payer		2 056 082
	17 Niveau final de restes à payer		49 869 005
	18 Niveau final du fonds de roulement		6 356 353
Niveaux finaux	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement		-9 291 340
	20 Niveau final de la trésorerie		15 647 693
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		10 651 404
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		4 996 289

Comptabilité budgétaire Comptabilité générale



<u>Tableau 1 DPGECP 2025</u> Suivi des emplois des EPSCP et "EPA associés" bénéficiant des RCE

RCE - Annexe 3

6.14 Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP)

				exercice 2024	e 2024	Þé	riode janv	période janvier - avril exercice 2025	e 2025	péri	ode janvier	- septem	ore exercic	période janvier - septembre exercice 2025	périod	e janvier	- décembr	période janvier - décembre exercice 2025	2025
				dans phase 1, exécution	, exécution	(prévision o	r'exécutio	(prévision d'exécution dans phase 1, exécution dans phase 2)	xécution dans	(prévision	d'exécutio	n dans pho phase 3)	nse 1,2 exé		prévision d'e	xécution	dans phase phase 4)	e 1,2,3 exécu	utior
				stock ETP	moyenne		Soriles (en ETP)	TP) FTP (A=0+C-			Sorties (en ETP)		ď	FTPT	intrées (en	Sorties (en ETP)		ETP à la fin	E 2
				(a) au 31 décembre 2024	annuelle ETPT 2024 (b)	(c)	Total de (d) retr	dont d)	(moyenne sur 4 mois)	(en ETP)	Total (g) re	dont retraites	(r) (m) (m)	(moyenne sur 9 mois)	ETP.)	Total (j) re	dont retraites		E 8
		Enseignants et enseignants chercheurs	Budget initial	1 127,3	1117,5	1,5	7,0 3	3,0 1 121,8	1 124,6	225,5	233.0	5.0	1.119.8		225.5	235.0	0'9	1117,8	
	Titulaires		Nouvelle/demière prévision d'exécution (3) Exécution	1 127,3					0.0				000					0.0	
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires		404,5	404,7	0'9	8,0	3.0 402	0,	9,0	0'6	3,0	0,0		12,0	10,5	4,5	0,0	Ш
•		(2)	Exécution Budget primité	1 531 8	1 522 2	7.5	15.0	-	-		242.0	Ca	0,0	00	237.5	245 E	10.5	0.0	
		sous total titulaires	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 531,8	00	0,0	000	000	00	00	00	00	00	000	00	0,0	0,0	0,0	
		Foreignants at ansaignants	Execution Budget initial	208.0	203,6	0'0	0.0				00	00	0'0	208,3	0'0	0'0	0,0	211,0	
Emplois sous		chercheurs	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3) Exécution																
plafond Etat		dont ATER et doctorants	Budget initial No wells (demière prévision d'exécution (3)	185,5	182,1				184,5					184,8				187,5	
(1)	Non	contractuels	Exécution																Ш
	fitulaires	Personnels BIATSS et autres	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	123.0	121.9				124,0					124.9				127.0	
		personnes non mordines	ш	0.88	118			7	044				73.0	430	-	9		088	
		dontCDI		44.0	2						2		000	Š	2	2		0,0	
			Budget primitif	331,0	325,5				332,0				20	333,2				338,0	
	sous to	sous total non titulaires plafond 1	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	0'0	000				0'0					00				0,0	
			Budget primitif	1 862,8	1 847,7				1 456,6					333,2				1 861,8	
		Total plafond 1	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3) Exécution	1 531,8	00				00					000				0,0	
		Enseignants et enseignants		128.0	1121				131,4					130.9				120,5	Ш
		chercheurs	Nouvelle/derniere prevision d'execution (3) Exécution																
		Personnels BIATSS et autres	Budget initial Named Adentière prévision d'avécration (3)	52.7	55,3				48.9					45.5				30.7	
Emplois sous plafond 2		personnels non titulaires	Execution																
	titulaires	dont CDI funiquement	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	0,0	00				0.0				000					0.0	
(1 bis)		DOG IES ETSCT)			ľ				0,				0'0					0'0	
		dont contrats aidés	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)																
			Exécution	1001	1177				0001					1 /21				0 151	
		Total plafond 2	Nouge IIIIIIII Nougele/dernière prévision d'exécution (3)	000	0.0				0,0					0,0				0,0	Ш
			Execution Budget initial	1 531.8	1 522.2	7.5	15.0		ľ		242.0	8.0	1 524.3	0.0	237.5	245.5	10.5	1 523.8	ľ
		Titulaires	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 531,8	00	0,0	0,0	0.0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	000	0,0	0,0	0,0	
Total			Budget inital	511,7	492.9	0'0	2				26	20	S	9'605	80	3	00	489,2	
général		Non titulaires plafonds 1 et 2	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3) Exécution	0,0	0,0				00 0					0.0				0,0	
rémunérés				44,0	41,8	0'0	0'0	7			1,0	0,0	43,0	43,9	1,0	1,0	0,0	44,0	
par l'opérateur)		donf CDI	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	44,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	000	0,0	0,0	000	0,0	000	0,0	0,0	0,0	
			Budget initial	2 043,5	2015,1	2	2				20	0	P. Company	9'605	25	2		2 013,0	
		Total général	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3) Exécution	1 531,8	00				000					0,0				0,0	
3 +000	ionacitonoi	SIAT and and and and and	Budget initial	892,5	882,1				890,0					888,4				885,5	
3	01515101	DOTH TOTAL TOTAL BY STUDIOLES GES ENS	nouvere prevision d'execution Exécution																
Dont emplois	is rattachés	Dont emplois rattachés aux contrats de recherche	Budget initial Nouvelle/demière prévision d'exécution (3)	152,9	167.1			1	176,0					172,8				149,5	
	1) (5)		Exécution	c c	c c				, c					o o					Ш
Personnels	en fonction	Personnels en fonction dans l'établissement non	Budget initial Nouvelle prévision d'exécution	3,0	3,0				30					3,0				3,0	
ion of the	par ioi (III)	/sal in mishosii pi i a i i i i i i i i i i i i i i i	Exécution	0.6	00				0.6					0.6				02	
		don't emplois Etat		ò	3				Oio					000				3	Ш
			Execution																

364 330

dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)

dont fonctionnaires stagiaires ENS

RCE - Annexe 3

<u>Tableau 2 DPGECP 2025</u> Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE

117 542 589 € Masse salariale Etat notifiée par la

116 344 638 € Masse salariale votée au BI (ou soumise au vote du CA) :

Masse salariale globale votée après

0 0

	en euros et AE = C	CP	Exerc	Exercice 2024	Cumul (annuel) au 31 décembre 2025		
			Budget initial	Dernière prévision d'exécution (phase 1 BI 2025)	Budget initial	écart BI 2025 - BI 2024	écart BI 2025 - exécution 2024
	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	90 749 731	91 926 265	821 553 16	803 447	91 553 178
		Personnels BIATSS et aufres personnels titulaires (2)					
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)	-	-	ı	0	1
Emplois sous		sous total titulaires	90 749 731	91 926 265	91 553 178	803 447	91 553 178
platond 1 (1)		Enseignants et enseignants chercheurs dont ATER et doctorants contractuels					
	Non titulaires	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	13 980 878	13 522 545	14 613 482	632 604	14 613 482
		dont CDI					
		sous total non titulaires	13 980 878	13 522 545	14 613 482	632 604	14 613 482
	Total titulaires	ulaires et non titulaires (plafond 1)	104 730 609	105 448 810	106 166 660	1 436 051	106 166 660
Emplois sous plafond 2	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont CDI (uniquement pour les EPSCP) Personnels BIAISS et autres personnels BIAISS et autres personnels and ithalians dont CDI(uniquement pour les EPSCP)	7 608 894	7 518 963	7 625 148	16 254	7 625 148
(6)	7	otal non titulaires (plafond 2)	7 608 894	7 518 963	7 625 148	16 254	7 625 148
		Enseignants et enseignants chercheurs					
_	899000	Personnels BIATSS et aufres personnels titulaires	90 749 731	91 926 265	91 553 178	803 447	91 553 178
Total général (emplois		Enseignants et enseignants chercheurs	000		007 000 00	030 07 /	000
l'opérateur)	(plafonds 1 et 2)	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	2// 204 // 2	21 044 1 3008	72 230 030	040 030	72 230 030
		sous total non titulaires	21 589 772	21 041 508	22 238 630	648 858	22 238 630
		Total général	112 339 503	112 967 773	113 791 808	1 452 305	113 791 808
Autres de	Autres dépenses non ventil	lables par catégories d'emplois (3)	1 651 067	1 879 833	1 711 274	60 207	1 711 274
Total	Total des dépenses de _l (données paie	personnel suivies dans OREMS OREMS en exécution)	113 990 570	114 847 606	115 503 082	1 512 512	115 503 082
vutres dépenses na	utres dépenses non suivies dans OREMS (4)	EMS (4)	954 092	954 092	841 556	-112 536	841 556
Total des dépen	Total des dépenses de personnel y	y compris celles non comptabilisées dans OREMS	114 944 662	115 801 698	116 344 638	1 399 976	116 344 638



RCE - Annexe 3

Tableau 3 DP.GECP 2025; Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2024 et 2025 (en € et en flux, modèle RCE)

				Extension	Extension en Année Pleine des mesures 2024 (2)	eine des							Mesures entrant en vigueur en 2025	nt en vigueur	en 2025										
			:																		Total di	flux Total	prévision		Ecort
			Correction de l'exécution				8	igatoires									ä	Discréfionnaires			2025		2025 Ph.	Phase 1: dernier	prévision 2025- dernier
Crédits de Masse salar	ale = Montant		(évènements exceptionnels			Evolution de la structure	Mesures aénérales					ndemnitai	GVT (Glisser	GVT (Glissement, vieillesse, technicité)	oì.	Evoi		Indemnitaire V	Variation	Variatio ns				2024	budget voté (2024 pourla
				Mesures catégarielle s ou générales	Schéma d'emplois hors contrats de recherche	des emplais (dont (dont repyramida ges, d changeme nts de	(fitulaires et non fitulaires) et EAP hausse de la valeur du point sur 2024	SMIC	CAS Pensions (et cc All)	Autres colisations A	Mesures ol catégorielles			F 14	Sch d'er d'er hors o POSITIF	Schéma stru d'emplois nons contrats repy de chan- recherche	emplois el (dont repyramidoges, changements de corps)	à linitative établissemen t cc (6)		suries contrats Aur de détre recherche	Autes à (somme des détailler colonnes II à XVI souf XIBs ef Ter)		(XVIII=I+XVI)	Phase 2,3,4: dernier budget voté en 2025	2025 phases 2.3.4) (XVIII-XXX)
		-	=		2	^	N	IIA	NII N	VIII bis	X	X	Н	XIbis XI	XI ter)	II X	XIII	ΧIV	۸x	XVbis XVI	II XVII		XVIII	XIX	XX
Rémunérations principal es	ns principales	58 446 533	0	-112 000	461 518	0	0	0			261612	0	227 131	0	. 0	-10 085	-286 682	0		111 534 -16	-16 352 63	636 676 59	59 083 209	58 446 533	636 676
sous total ittulaires (calcul automatique)	calcul automatique)	44 671910		- 112 000	55 868			٠					127/131		-	113.887	286 682			- 17	17 509 - 24	247 079 44	44 424 831	44 671 910	-247 079
sous total non ittulaires et autres personnels	s et autres personnels amatiquel	13774 623			405 650					·	261612					103 802				111534	1157 888	883 755 14	14 658 378	13 774 623	883 755
Freignants et en (dont fonctionnal Titulaires BNS uniquement)	Breignants et erseignants chercheurs (don't bractionnalites stagialies pour les BNS uniquement)	31 847 427	,	00008 -	100713								113 666			86.357	205 782				9206	167 269 31	31 680 158	31847 427	-167 269
Personnels BIATS Htulaires	Personnels BIATSS et autres personnels Ithloires	12 824 483		- 32 000	- 44845								113 465			27 530 -	80 900				8000	79 810	12 744 673	12 824 483	-79 810
Enseignants et (Erseignants et erseignants chercheurs	9 219 669			286 766						261 612					5 120			-4	472 262	1157 1024	1026917	10 246 586	9 2 19 669	1 026 917
Non Personnels BIATS Hulaires non titulaires	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	4 468 937			118 884										<i>-</i>	98 682				360 728	. 4	143162 4	4 325 775	4 468 937	-143 162
dont CDI		1 262 566															П		H				262 566	1 262 566	0
dont personnels	dont personnels financés sur contrats de recherche (8)	4 454 851																					4 454 851 445	4 454 851	0
Autres: stagiaires, apprentis	ris	86017																					86 017	86 017	0
Rémunérations accessoires	s accessoires	9 218 377	٠		12 182							112 035				12 560			•	40 081 - 168	168 560 - 91	96 984 9	9 121 393	9 218 377	-96 984
sous total titulaires (saisie obligatoire)	(saise obligatoire)	6 729 415																				•	6729415	6729415	0
sous roral non invalies et aures personneis (sublice obligatoire)	mulaires et aures personners (sabre obligatoire)	2 488 962																					2 488 962	2 488 962	0
Cours com	plementaires et vacations d'enseignement	226 598																		- 91	91 031	91 031	465 567	556 598	-91 031
Autres rémunérations accessoires (dont verseme au titre des comples épargne ten	cessoires (dont versements comptes épargne temps)	1 323 235																		. 77	77 529	77 529	1 245 706	1 323 235	-77 529
Primes et indemnités	Primes et indemnités des enseignants et enseig chercheurs	2 698 081			3956							145 500				11 477					13:	137 979 2	2 836 060	2 698 081	137 979
Primes et inder	Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels	4 640 463			8 228							33 465				1 083				40 081	. 64	66 403 4	4 574 060	4 640 463	-66 403
Cofisations et contributions sociales	irributions sociales	46 599 618		٠	229 244	٠	٠			·	٠		208 959		. 34	341 915				34 732	. 13	131 020 46	46 730 638	46 599 618	131 020
sous total titulaires (calcul automatique)	calcul automatique)	40 913 891			50 455								508 959		38	390 168					13	130 754 40	40 783 137	40 913 891	-130.754
sous total non itrulaires et autres (calcu) automatique)	res et autres (calcul hique)	5 685 727			178 789	٠				٠	٠					48 253	٠			34 732	- 26	261774 5	5 947 501	5 685 727	261 774
Thurines Caspensions + ATI	ATI	32 895 517			38 346								158 809		- 2	296 527						99 372 32	32 796 145	32 895 517	-99 372
Autres cotisators titulaires	ns titulaires	8018374			12 109								20 120			93.641						-	7 986 992	8018374	-31 382
Non Colisations Assedic	edic	566 590			11 443						\dagger					3088				2.223	- 3		583 344	566 590	16.754
Pestations sociales (à saisir)	ides (à saisir)	1537170			95 /6				ĺ		ľ	Ī	ĺ	l		3		Ī		22.307	777 - 12	127.772	1 409 398	1 537 170	743 070
101	TOTAL	115 801 698		. 112 000	702 944			·			281 612	112 035	436 090		· ·	364 560 -	286 682	·		106 185 - 312 684		Ė	116 344 638	115 801 698	670.712
	TOTAL hors prestations	114 264 528		. 112 000	690 762								436 090		* ·	352 000	286 682			146 266 - 16		767 696 115	115 032 224	114 264 528	767 696
gop	dont intuidires nors prestations	92315216		- 112 000	106 323	٠				٠			436 090		5	504055 -	286 682			17	17 509 - 37	377.833 91	91 937 383	92315216	-377 833
dont non fitulaire prestativ	dont non titulaires et autres personnels hars prestations (calcul automatique)	21 949 312			584 439			•				•				152 065			•	146 266	1157 114	1 145 529 23	23 094 841	21949312	1.145.529

6.15 Projet annuel de performance (PAP)

Montant des budgets	Unité	BR 2024	BI 2025	Variation BI 2025 - BR 2024	
Budget de l'établissement (en crédits de palements)	(ke)	162 393 k€	159 938 K€	-1.5%	
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)	(k€)	40 396 k€	38 294 K€	-5.2%	
	(k€)	115 802 k€	116 345 k€	0,5%	
Budget d'investissement de l'établissement	(k€)	6 195 k€	5 299 k€	-14,5%	
Montant du budget de la recherche	Unité	BR 2024	BI 2025	Variation BI 2025 - BR 2024	Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche
Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(ke)	38 064 k€	37 670 k€	-1,0%	
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de fétablissement	(k€)	11 786 k€	11 625 k€	-1,4%	
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)	(ke)	3 236 k€	4 178 KE	29,1%	11,1%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107)	(ke)	617 k€	467 k€	-24,3%	1,2%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(k€)	3 503 k€	1 765 KE	-49,6%	4,7%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)	(k€)	1 017 k€	506 K€	-50,2%	1,3%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)	(k€)	1 464 k€	968 k€	-33,9%	2,6%
Budget de recherche interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)	(k€)	1 950 k€	3 741 k€	91,9%	%6'6
Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	Unité	BR 2024	BI 2025	Variation BI 2025 - BR 2024	Part des actions LOLF au sein du budget global de la formation BI 2025
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de palement)	(k€)	79 819 k€	79 432 K€	-0,5%	
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)	16 219 k€	14 978 k€	-7,7%	
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)	(k€)	456 k€	416 k€	-8,9%	0,5%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)	(k€)	1 022 k€	1 223 K€	19,6%	1,5%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103) Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)	(k€)	13 517 k€ 1 224 k€	12 274 k€ 1 065 k€	-9,2%	15,5%
	(2)				
	(k€)	37 307 k€	37 543 k€	%9'0	
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et irémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%	47%	47%		
Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation	Unité	BR 2024	BI 2025	Variation BI 2025 - BR 2024	LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de palement)	(k€)	9 529 k€	9 435 k€	-1,0%	
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement Budnet Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)	(ke)	1 345 KE 1 034 KE	1 297 K€ 1 030 K€	-3,6%	10.9%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)	(k€)	311 k€	267 k€	-14,3%	2,8%
Montant du budget pilotage & immobilier	Unité	BR 2024	BI 2025	Variation BI 2025 - BR 2024	Part des actions LOLF au sein du budget global pilotage immobilier BI 2025
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de palement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.	(k€)	34 981 k€	33 400 k€	-4,5%	
dont budget du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)	17 240 k€	15 693 k€	%0'6-	
Budget Pilotage (Code LOLF D115)	(k€)	5 998 KE	5 924 KE	-1,2%	17,7%
	(au)	24.2			241
Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement	Unité	BR 2024	BI 2025		
	%	74,1%	75,2%		
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel	%	32,2%	32,3%		
Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement - Part des dépenses de personnel dans le budget dobal de la Formation de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires	%	71,3%	72,7%		
stagialies . Dart das dénances de narconna dans la budnat dobal de la Diffueinn des cavoire hibliothànus at documantation	% %	79,7%	81,1%		
r an use depenses de personner dans le budget global de la Recherche	%	69,0%	69,1%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement	%	50,7%	53,0%		



OBJECTIF : Développer l'autonomie financière

Taux d'exécution budgétaire	Unité	Budget Exécuté 2021 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2022 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2023 (BR) de l'ENS de Lyon
aux d'exécution des dépenses	%	95,2%	91,3%	%8'86
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	%6'28	84,3%	%0'96
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	99,1%	98,7%	%5'66
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	77,5%	42,8%	94,7%
aux d'exécution des recettes	%	98,1%	%0'66	100,8%

ion ENS de Lyon	
: Rapports de gest	
ources des données	
Š	

Montants des ressources (en encaissements)	Unité	BR 2024	BI 2025	Variation BI 2025 - BR 2024
Montant total des ressources	(k€)	158 653 k€	152 270 k€	-4,0%
Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)	(k€)	146 482 k€	142 778 k€	-2,5%
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal	(k€)	131 668 k€	130 654 k€	-0,8%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(k€)	13 563 k€	11 411 k€	-15,9%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(k€)	1 250 k€	714 k€	42,9%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(κ€)	0 k€	0 k€	
Montant total des ressources propres	(k€)	12 152 k€	9 476 k€	-22,0%
- Montant des droits d'inscription	(k€)	679 k€	679 k€	%0'0
- Montant de la taxe d'apprentissage	(k€)	53 k€	40 k€	-23,8%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(k€)	130 k€	145 k€	11,5%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(k€)	934 k€	706 k€	-24,5%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (\mathfrak{E})	(k€)	119 k€	100 k€	-16,1%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(κ€)	10 041 k€	7 602 k€	-24,3%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions)	(k€)	195 k€	205 k€	5,1%

Part des recettes propres sur le total des recettes	Unité	BR 2024	BI 2025
Part des recettes propres sur le total des recettes	%	7,7%	6,2%



7. Structure budgétaire 2025

VICE-PRESIDENCE A LA RECHERCHE	Fonctionnement de la Vice-Présidence	Fonds recherche	Cellule congrès et manifestations	LGL Laboratoire de Géologie Lyon	CRAL Centre de recherche astrophysique de Lyon	IXXI Institut des systèmes complexes Rhône Alpes	CBPSMN Centre Blaise Pascal de simulation et modélisation	igue	LBMC Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule	CIRI Centre International de recherche en Infectiologie (UVH)	IGFL Institut de génomique fonctionnelle de Lyon	RDP laboratoire de reproduction des plantes	UMPA Unité de mathématiques pures et appliquées	LIP Laboratoire d'informatique du parallélisme	Laboratoire de Physique	Laboratoire de Chimie	FRE CRMN Centre de Résonnance Magnétique	ICL Institut de chimie de Lyon	Biosciences Gerland Lyon Sud (PBES)	Service Ingénierie Mécanique	Magasin de biologie	Coordination de biologie	CIHAM Histoire & archéologie des mondes chrétiens & musulmans	EVS Environnement, ville, société	CMW Centre Max Weber	IAO Institut d'Asie Orientale	ICAR Interactions, corpus, apprentissages, représentations	LARHRA Laboratoire de recherche historique Rhône Alpes	TRIANGLE Actions, discours, pensée politique et économique	CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création	HISOMA Centre d'études et de recherche sur l'occident romain	CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality	and Conflict	PERSEE	IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les	modernites	LLE le laboratoire de l'éducation FNS تا طنینسی	Eins Ediuons
VICE	R01	R02	R03	S10	S11	S20	S23	numérique	S60	S61	S62	S63	S70	S71	280	S81	S82	S83	S91	895	8 68	S97	L11	L12	L14	L15	L16	L17	L19	L20	L21	L22	and C	L28	L29	;	L30	107
CRB	So	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	So	So	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	00	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	;	S S	Oc.
ENS de LYON			CE		Moyens non répartis	Fonctionnement de la Présidence	Communication	Mission formation continue	Direction des affaires internationales	DUNES Développement des usages du numérique pour			DIRECTION GENERALE DES SERVICES		Fonctionnement de la Direction Générale des Services	Direction des ressources humaines	Direction des Movens Généraux	Direction du Patrimoine	Accueil et sécurité	Direction des Systèmes d'Information	Prévention et santé au travail	ENS Médi@s	b	VICE-PRESIDENCE AUX ETUDES		Fonctionnement de la Vice-Présidence	Admissions et concours	Vie étudiante et Partenariats-Formation	Départements et formations			INSTITUTE TO A NICATE DE L'EDITION	אסוואססקק ק קק פּזעלאינאנו	Institut Brancais de 1'Education	itol i fallyais of 1 Economical		Bibliothèque Denis Diderot	•
			PRESIDENCE		Moy	Fon	Con	Mis	Dire	DO	avoirs		ECTIO		Fon	Dire	Dire	Dire	Acc	Dire	Pré	ENS	i	-PRES		Fon	Adn	Vie	Dép	1		. 111 111	1011	Tack	Tellis			
:: ::	ı		PRE		000	D10	D11	D40	D50	D60	et les s		DIR		A10	A20	A30	A32	A35	A40	A50	A60		VICE		E10	E20	F30	E50			TNCT	CAT	77	1		BDL	
Établissement :			CRB			SO	SO	SO	SO	SO	l'enseignement et les savoirs		CRB		SO	SO	so	SO	SO	SO	SO	SO	}	CRB]	SO	SO	SO	SOS	}		200		0	2		CRB	



8. Critères des recettes fléchées

CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget rectificatif et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'École qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;



- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entrainant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.



9. Glossaire

ACE Activité complémentaire d'enseignement

ΑE Autorisations d'engagement

ANR Agence nationale de la recherche

BDL Bibliothèque Diderot de Lyon

ВΙ Budget initial

BIATSS Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

BR Budget rectificatif

CAF Capacité d'autofinancement

CIB Contrôle interne budgétaire

CF Compte financier

CNU Conseil National des Universités

CP Crédits de paiement

CRB Centre de Responsabilité Budgétaire

DGS Direction générale des services

DRFIP Direction régionale des finances publiques

Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique **EPST**

GBCP Gestion Budgétaire et Comptable Publique

GPEEC Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

GVT Glissement Vieillesse Technicité

IDEX Initiative d'excellence

Ifé Institut Français de l'Education

MESR Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MSE Masse salariale État

PAP Projet annuel de performance

PPCR Parcours professionnels, carrières et rémunérations

PPI Plan pluriannuel d'investissement



PPP Partenariat Public Privé

Recettes globalisées Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)

Recettes fléchées Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées,

potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un

investissement particulier...)

RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de

l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RÉGIME indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

RP Ressources propres

SCSP Subvention pour charges de service public

VP Vice-Présidence



DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Décembre 2024

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 Fax +33 (0)4 37 37 60 60

www.ens-lyon.fr